

LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES EN FRANCE

2^E TRIMESTRE 2024

OBSERVATOIRE DES MARCHES DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

10 OCTOBRE 2024



Synthèse

Le revenu des opérateurs progresse d'environ + 2 % par an depuis trois ans.

Le revenu des opérateurs sur le marché de détail s'élève à 9,3 milliards d'euros HT au deuxième trimestre 2024, et progresse depuis plus de trois ans, à un rythme d'environ + 2 % par an : + 1,8 % au premier semestre 2024 après + 2,2 % en 2023 et + 1,8 % en 2022. Au deuxième trimestre 2024, la croissance s'affaiblit toutefois légèrement (+ 1,6 % en un an).

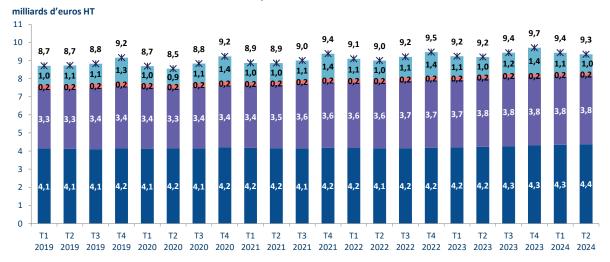
La croissance du revenu sur le marché des services fixes ne cesse progresser. Alors que le revenu lié aux abonnements téléphoniques RTC diminue depuis plus de vingt ans (- 16 % en un an ce trimestre), le revenu issu des souscriptions à internet enregistre une hausse de 6,7 % en un an au deuxième trimestre 2024 (+ 2 points en un an). Cette dynamique est en partie liée à des hausses tarifaires réalisées par les opérateurs fin 2022 et au cours de l'année 2023¹. Alors que la croissance du nombre d'abonnements internet continue de ralentir, la facture mensuelle moyenne par abonnement internet à haut et très haut débit augmente depuis le début de l'année 2023 (+ 2 euros en un an au deuxième trimestre 2024). Elle atteint désormais 36,4 euros HT par mois et par abonnement. Le revenu issu de l'ensemble des services fixes s'élève à 4,4 milliards d'euros HT au deuxième trimestre 2024, en croissance de 3,4 % en un an au premier semestre 2024 après + 2,1 % en moyenne sur l'ensemble de l'année 2023 et -0,2 % en 2022. En revanche, le marché mobile connaît un ralentissement. Porté uniquement par le segment des forfaits, la croissance du revenu des services mobiles ralentit depuis le milieu de l'année 2022 : + 0,6 % en un an au deuxième trimestre 2024 contre + 3,6 % au deuxième trimestre 2023 et + 4,5 % au deuxième trimestre 2022. En outre, le revenu issu de la vente de terminaux mobiles par les opérateurs diminue de 1,3 % en un an au premier semestre 2024 (- 2,5 % ce trimestre), après trois années de hausses comprises entre + 5 % et + 7 % en un an. Au total, le revenu des services et terminaux mobiles atteint 4,5 milliards d'euros HT au deuxième trimestre 2024. Ce revenu est stable par rapport au deuxième trimestre 2023 (contre + 3 % sur l'ensemble de l'année 2023).

Revenus sur le marché de détail (en millions d'euros HT)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024
Services fixes (y compris accès de haute qualité et réseaux intersites)	4 236	4 256	4 305	4 347	4 378
Services mobiles classiques et revenu des cartes "MtoM"	3 771	3 829	3 782	3 780	3 793
Services à valeur ajoutée	162	171	173	165	160
Total services de communications électroniques	8 169	8 256	8 260	8 292	8 331
Revenus annexes	1 023	1 170	1 447	1 136	1 012
dont revenus liés à la vente de terminaux mobiles	756	898	1 163	862	737
Total des revenus des opérateurs sur le marché de détail	9 192	9 426	9 708	9 428	9 343
Evolution annuelle des revenus des opérateurs (en %)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024
Services fixes (y compris accès de haute qualité et réseaux intersites)	2,1%	2,4%	2,8%	3,4%	3,4%
Services mobiles classiques et revenu des cartes "MtoM"	3,6%	3,0%	1,6%	1,4%	0,6%
Services à valeur ajoutée	-12,0%	-10,7%	-13,4%	-3,6%	-1,2%
Total services de communications électroniques	2,4%	2,4%	1,8%	2,3%	2,0%
Revenus annexes	-0,2%	3,0%	6,8%	0,3%	-1,1%
dont revenus liés à la vente de terminaux mobiles	1,9%	4,7%	9,1%	-0,3%	-2,5%
Total des revenus des opérateurs sur le marché de détail	2,2%	2,5%	2,6%	2,1%	1,6%

_

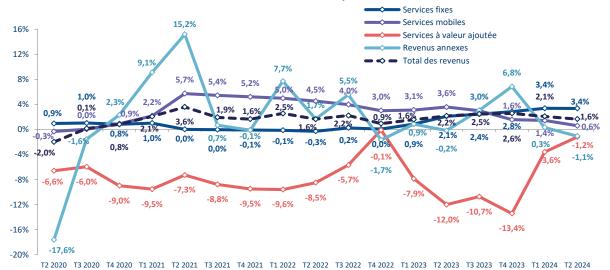
¹ D'après le dernier observatoire de l'évolution des prix des services fixes et mobiles (30 mai 2024), les prix des services internet à haut et très haut débit en métropole sur le marché résidentiel ont progressé de 2,8 % entre octobre 2022 et décembre 2023.

Revenu des opérateurs sur le marché de détail

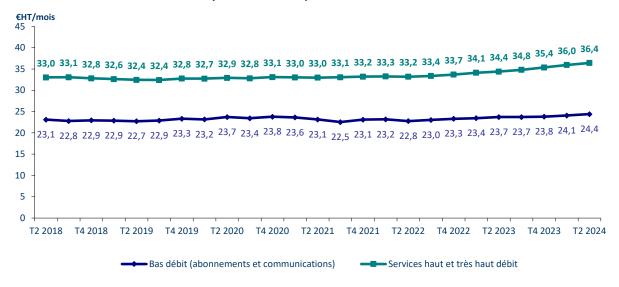


■ Services fixes ■ Services mobiles ■ Services à valeur ajoutée ■ Revenus annexes ★ Ensemble des revenus des opérateurs

Taux de croissance annuel du revenu des opérateurs sur le marché de détail



Facture moyenne mensuelle par abonnement aux services fixes



Plus de sept abonnements internet à haut et très haut débit sur dix sont en fibre optique au deuxième trimestre 2024.

Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux cuivre xDSL diminue depuis sept ans, et d'environ - 3 millions par an depuis plus de trois ans. En effet, **l'adoption de la fibre par les clients (grand public et entreprises confondus) se poursuit,** à un rythme qui diminue toutefois depuis le milieu de l'année 2021 : **3,1 millions d'abonnements supplémentaires en un an ce trimestre** contre + 3,5 millions un an auparavant ou encore + 3,9 millions en 2021. Au 30 juin 2024, **le nombre total d'abonnements en fibre optique atteint 23 millions**, représentant 71 % du nombre total d'abonnements internet à haut et très haut débit (+ 9 points en un an) et 90 % du nombre total d'abonnements internet à très haut débit (+ 4 points en un an). Au total, la croissance du nombre d'abonnements internet s'établit à + 1 % en un an au deuxième trimestre 2024, ce qui représente une augmentation de 260 000 abonnements.

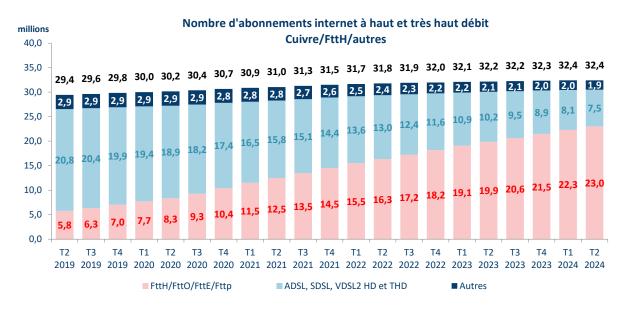
Au total, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit atteint 32,4 millions au deuxième trimestre 2024, dont plus des trois-quarts (77 %, + 2 points en un an) peuvent accéder au service audiovisuel dans le cadre de leur forfait internet.

Au 30 juin 2024, 18,5 millions de cartes SIM ont été connectées réseaux 5G.

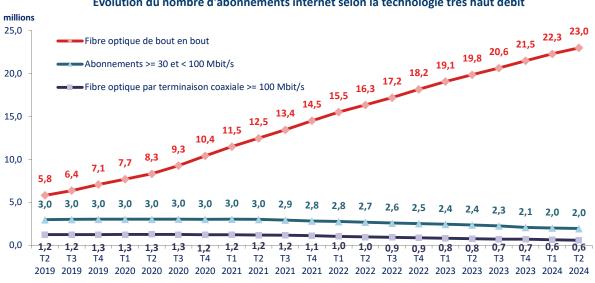
Le nombre de cartes SIM connectées aux réseaux 5G au cours du deuxième trimestre 2024 s'élève à 18,5 millions, marquant ainsi un nouveau record de croissance annuelle de 7,8 millions de cartes depuis l'introduction de la 5G en France en 2020. En revanche, le nombre de cartes SIM actives sur les réseaux 4G, dont la croissance s'établissait entre + 10 % et + 13 % par an entre 2018 et 2021, montre un ralentissement progressif depuis le deuxième trimestre 2022. Elle s'élève à + 3 % en un an au deuxième trimestre 2024. L'utilisation des réseaux 4G reste néanmoins largement dominante avec 88 % des cartes SIM actives sur ces réseaux, soit une augmentation de 2 points en un an. En comparaison, la proportion de cartes actives sur les réseaux 5G est de 22 % (+ 9 points en un an).

Le nombre de forfaits mobiles en service en France continue d'augmenter, mais le rythme de croissance de ces abonnements s'affaiblit: +1 million en un an au deuxième trimestre 2024 contre +1,6 million au deuxième trimestre 2023 ou encore +2,5 millions au deuxième trimestre 2022. Parallèlement, le nombre de cartes prépayées, qui s'élève à 6,9 millions, diminue de manière quasi continue depuis plus de dix ans, avec une baisse de 460 000 en un an au deuxième trimestre 2024. Au total, 83,4 millions de cartes SIM sont en service en France fin juin 2024. Plus de neuf cartes SIM sur dix sont des forfaits (76,6 millions) et la proportion de forfaits libres d'engagement, c'est-à-dire des forfaits pour lesquels le souscripteur n'est pas ou plus engagé pour une période définie auprès de son opérateur, continue d'augmenter (79 % des forfaits, +3 points en un an).

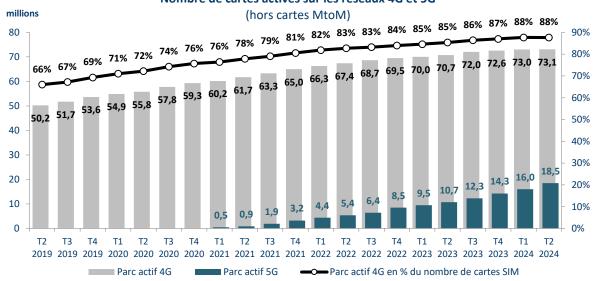
Equipements fixes et mobiles (en millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024
Accès internet à très haut débit en fibre optique de bout en bout	19,8	20,6	21,5	22,3	23,0
Accès internet à haut débit sur réseaux DSL	8,5	8,0	7,4	6,8	6,2
Abonnements et forfaits mobiles (hors MtoM)	75,6	76,1	76,3	76,4	76,6
Cartes prépayées mobiles	7,3	7,3	7,1	6,9	6,9
Parc actif 3G	69,9	70,4	70,4	70,3	70,6
Parc actif 4G	70,7	72,0	72,6	73,0	73,1
Parc actif 5G	10,7	12,3	14,3	16,0	18,5



Evolution du nombre d'abonnements internet selon la technologie très haut débit



Nombre de cartes actives sur les réseaux 4G et 5G



L'usage des téléphones fixes diminue rapidement, tandis que la consommation vocale et le trafic de données issus des réseaux mobiles se maintiennent à des niveaux élevés.

Les clients des réseaux mobiles totalisent un volume de 49,7 milliards de minutes au deuxième trimestre 2024, dont 7 % sont effectuées en Wi-Fi. Après deux ans et demi de recul faisant suite à la hausse exceptionnelle de 20 % en un an en 2020 liée à la crise sanitaire, le trafic vocal mobile se stabilise au deuxième trimestre 2024, à l'exception des consommations vocales en Wi-Fi qui augmentent de + 20 % ce trimestre. Le trafic vocal mensuel moyen issu des réseaux mobiles se maintient autour de 3h30 par carte SIM depuis neuf ans, hors pics de croissance observés durant la crise sanitaire.

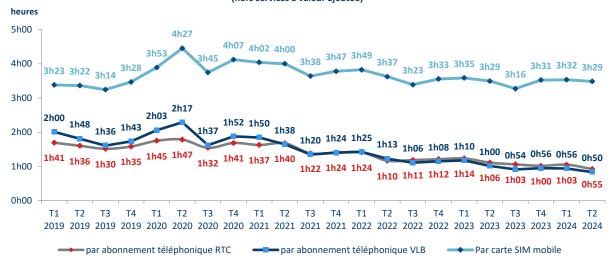
Les clients des opérateurs mobiles ont également consommé 3,7 exaoctets de données au cours du deuxième trimestre 2024. La croissance du trafic de données mobiles ralentit depuis le début de l'année 2023 et s'élève à 14 % en un an ce trimestre contre + 23 % un an auparavant. Un client actif sur les réseaux 4G a utilisé en moyenne 16 Go par mois de données au cours du deuxième trimestre 2024. Ce trafic augmente de 1 Go à 2 Go par abonné chaque trimestre depuis plus de deux ans (+ 1 Go ce trimestre). L'usage de données à l'étranger des clients des opérateurs français progresse encore fortement (+ 23 % en un an ce trimestre contre + 34 % un an auparavant), atteignant ainsi environ 95 000 téraoctets ce trimestre.

En revanche, le SMS est un service mobile de moins en moins utilisé. La consommation des SMS continue de décroître, à un rythme compris entre - 6 % et - 10 % par an depuis plus d'un an. Au deuxième trimestre 2024, un client envoie en moyenne 101 SMS par mois (- 12 SMS en un an), contre 258 SMS par mois à son niveau le plus haut en 2016.

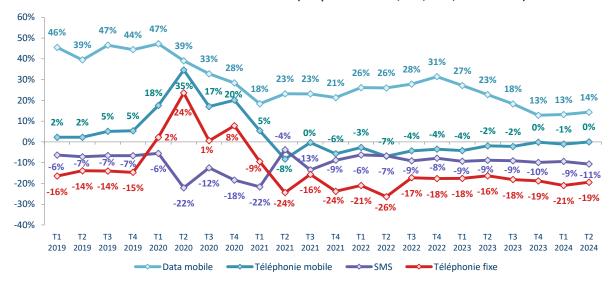
L'usage des téléphones fixes continue également de diminuer rapidement, avec une baisse autour de - 20 % en un an du trafic de minutes depuis 2021. L'utilisation d'une ligne fixe atteint 51 minutes en moyenne par mois ce trimestre (- 11 minutes en un an), un niveau bien inférieur aux 4 heures par mois observées dix ans auparavant. Au total, la consommation vocale depuis les réseaux fixes s'élève à 5,6 milliards de minutes au deuxième trimestre 2024.

Evolution annuelle des volumes auprès du client final (en %)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024
Volume de minutes sortantes consommées	-3,9%	-4,4%	-2,7%	-3,8%	-2,4%
dont téléphonie fixe (RTC, VLB)	-16,3%	-18,2%	-18,8%	-21,0%	-19,4%
dont téléphonie mobile	-1,9%	-2,2%	-0,1%	-1,1%	0,0%
Volume de minutes mobiles en roaming out	-5,7%	-8,6%	-7,5%	-5,3%	-5,7%
Volume de données consommées sur réseaux mobiles	22,8%	18,3%	12,8%	13,2%	14,3%
Volume de données consommées en roaming out	34,4%	24,0%	21,4%	25,4%	23,4%
Nombre de SMS émis	-8,9%	-9,1%	-9,9%	-9,4%	-10,7%
Nombre de SMS en roaming out	-1.3%	-8.0%	-4.8%	-0.6%	-8.9%

Consommation moyenne mensuelle depuis les réseaux fixes et mobiles (hors services à valeur ajoutée)



Taux d'accroissement annuels (téléphonie mobile, fixe, SMS, data mobile)



- D'éventuelles révisions des données d'une publication à l'autre s'expliquent par des corrections apportées par les opérateurs dans leur déclaration. Les écarts susceptibles d'exister entre les croissances annuelles en % et les niveaux affichés sont liés aux arrondis ;
- Tous les revenus s'entendent hors taxes. Toutes les comparaisons s'entendent du trimestre N comparé au même trimestre de l'année précédente, sauf mention contraire ;
- L'historique des données est téléchargeable sur le site data.gouv.fr.

Sommaire

Sy	nthèse .		2
1	Les s	ervices de détail sur réseaux fixes	. 10
	1.1	Les accès à haut débit et à très haut débit	10
	1.1.1 1.1.2 télév		10
	1.2	Le service téléphonique depuis les lignes fixes	15
	1.2.1 télér	Le nombre de lignes téléphoniques et les abonnements associés (hors cartes de phonie fixe)	15
	1.2.2	·	rtes
	1.2.3	La conservation des numéros fixes	21
	1.3	Le revenu des services fixes et les factures moyennes mensuelles	22
2	Les s	ervices de détail sur réseaux mobiles	. 25
	1.2	Les services mobiles classiques	25
	1.2.1	Le nombre de cartes SIM	25
	1.2.2	Les cartes internet exclusives	25
	1.2.3	0	
	1.2.4	,	
	1.2.5		
	1.2.6	,	
	1.2.7		
	1.2.8	5	
	1.2.9 1.2.1		
	1.3	Le marché des objets connectés : les cartes MtoM	
2			
2		ervices spéciaux	
3		nutres revenus des opérateurs	
	3.1	Les services d'hébergement et de gestion de centres d'appels	
	3.2	Les terminaux et équipements	45
4	Le m	arché inter-opérateurs : prestations d'accès et d'interconnexion	. 47
	4.1	L'ensemble du marché	47
	4.2	Les services d'interconnexion et d'accès des opérateurs fixes	49
	4.3	Les services d'interconnexion et d'accès des opérateurs mobiles	52
	4.4	Le trafic en <i>roaming in</i> des opérateurs mobiles	53
A	nnexe : ¡	précisions et définitions	. 55
	Α.	Services fixes	. 55

a)	Précisions sur la terminologie relative aux indicateurs du service téléphonique sur	
large	e bande	. 55
b)	Précisions sur les notions de « lignes » et « abonnements »	. 55
c)	Définitions relatives aux abonnements internet à très haut débit	. 56
d)	Définitions relatives aux factures moyennes et aux trafics moyens par ligne et	
abor	nnement des services fixes	. 56
e)	Définition de la rubrique « autres revenus liés à l'accès à l'internet »	. 57
	Services mobiles	. 57
a)	Définitions relatives aux cartes SIM	. 57
b)	Revenu des services mobiles	. 58
c)	Définitions des factures moyennes mobiles	. 60
d)	L'itinérance internationale	. 60
	Règle d'allocation des revenus dans le cas d'offres couplées fixe-mobile	. 61
•	Services à valeur ajoutée	. 61
	L'interconnexion fixe et mobile	. 63
	b) c) d) abor e) a) b) c) d)	large bande

1 Les services de détail sur réseaux fixes

1.1 Les accès à haut débit et à très haut débit

1.1.1 L'accès à internet à haut débit et à très haut débit

Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit atteint 32,4 millions au 30 juin 2024. La progression du nombre d'abonnements internet ralentit nettement depuis le début de l'année 2022 : + 260 000 abonnés supplémentaires en un an ce trimestre contre + 900 000 au troisième trimestre 2021, son niveau le plus haut.

Depuis près de trois ans, les clients des opérateurs fixes s'abonnent en très grande majorité à la technologie en fibre optique. Cependant, depuis le pic de souscriptions observé au troisième trimestre 2021 (+ 4,2 millions d'abonnements supplémentaires en un an), la croissance annuelle du nombre d'abonnements internet en fibre optique ne cesse de diminuer (+ 3,1 millions au deuxième trimestre 2024). Le nombre d'abonnements sur réseaux en fibre optique atteint 23,0 millions ce trimestre, représentant plus de sept abonnements internet sur dix (71 %, + 9 points en un an) et 90 % du nombre total d'abonnements à très haut débit (+ 4 points).

Parallèlement, le nombre de locaux raccordables au réseau FttH continue d'augmenter, mais à un rythme de croissance qui se réduit depuis trois ans. En un an, 3,1 millions de locaux supplémentaires ont été rendus raccordables au FttH au deuxième trimestre 2024, ce qui représente un recul de 25 % en un an. Sur les 44,4 millions de locaux recensés en France, 39,3 millions sont raccordables à la fibre, ce qui représente un taux de 89 %.

Les technologies à très haut débit autres que la fibre optique de bout en bout, telles que le VDSL2, la fibre optique avec terminaison coaxiale, le THD radio, le satellite ou les cartes SIMG/5G représentent un total de 2,5 millions d'abonnements fin juin 2024. Ce nombre diminue depuis la fin de l'année 2020, autour de - 500 000 par an chaque trimestre depuis plus de deux ans. Parmi ces abonnements, les cartes SIM 4G/5G à usage fixe qui reculaient depuis le quatrième trimestre 2022, à un rythme qui s'est accéléré jusqu'au troisième trimestre 2023 (- 30 000 en un an), augmente à nouveau légèrement ce trimestre (+6 000 en un an). Le nombre de ces abonnements s'élève à 445 000 à la fin du mois de juin 2024. Leur consommation de données s'élève à un peu plus de 260 000 téraoctets de données au cours du trimestre. L'usage moyen qui se situait entre 150 et 160 gigaoctets par mois et par abonnement depuis près de quatre ans, s'élève à plus de 190 gigaoctets pour le deuxième trimestre consécutif, en hausse de + 26 % en un an au deuxième trimestre 2024.

Les autres technologies à très haut débit représentent 2,1 millions d'abonnements fin juin 2024. Le recul du nombre d'abonnements à ces autres technologies à très haut débit se poursuit pour la quatrième année consécutive : de - 40 000 en un an au premier trimestre 2020, il atteint - 590 000 en un an ce trimestre.

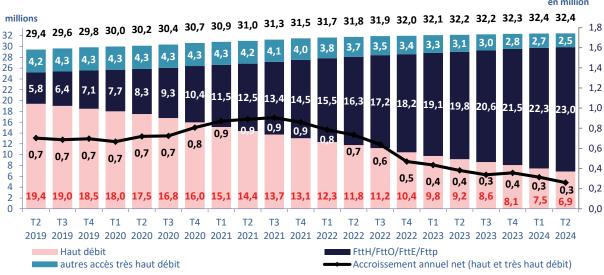
Au total, le nombre d'abonnements internet à très haut débit s'élève, en France, à 25,5 millions au 30 juin 2024 représentant ainsi près de huit abonnements internet sur dix. Ces abonnements à très haut débit se substituent aux abonnements internet à haut débit, qui ne cessent de diminuer depuis le début de l'année 2015, à un rythme compris entre - 2,5 et - 3 millions par an depuis la fin de l'année 2020. Le rythme annuel de recul, proche de - 2,3 millions, est toutefois un peu plus modéré depuis le quatrième trimestre 2023.

Abonnements à internet haut débit et très haut débit (en millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Accès à haut débit	9,187	8,643	8,081	7,470	6,899	-24,9%
dont abonnements xDSL	8,549	8,007	7,439	6,821	6,249	-26,9%
dont autres abonnements haut débit	0,638	0,636	0,642	0,649	0,650	1,8%
Accès à très haut débit	22,972	23,603	24,254	24,932	25,519	11,1%
Abonnements >= 100 Mbit/s	20,608	21,342	22,172	22,920	23,569	14,4%
dont abonnements en fibre optique de bout en bout	19,845	20,627	21,468	22,277	22,975	15,8%
dont avec terminaison en câble coaxial	0,764	0,715	0,704	0,643	0,594	-22,2%
Abonnements ≥ 30 et <100 Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G/5G						
fixe, THD radio, satellite)	2,363	2,261	2,082	2,012	1,951	-17,4%
dont depuis les box 4G/5G fixes	0,441	0,440	0,429	0,436	0,447	1,5%
Nombre d'abonnements à internet haut et très haut débit	32,159	32,247	32,335	32,402	32,418	0,8%
dont les départements et collectivités d'outre-mer	0,797	0,805	0,807	0,813	0,822	3,2%
Consommation de données des box 4G/5G à usage fixe	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Volume total de données (en To)	209 810	219 875	239 333	254 236	263 466	25,6%
Consommation mensuelle moyenne par accès (en Go)	154	163	179	191	194	25,9%

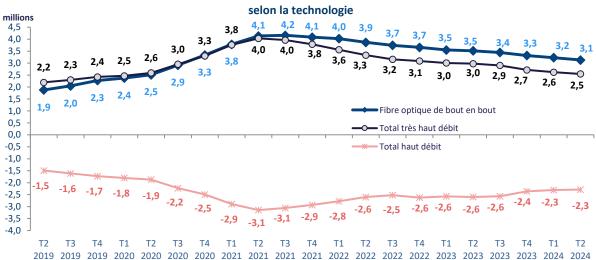
- Sont comptabilisés comme des abonnements à très haut débit les abonnements internet dont le débit théorique crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s. Ces débits maximums théoriques peuvent différer des débits dont bénéficient réellement les consommateurs. Pour plus de précisions, se reporter à l'annexe.
- Les réseaux mobiles 4G et 5G dédiés à un usage fixe (box 4G/5G fixes ou cartes SIM 4G/5G) sont généralement réservés aux particuliers ou aux entreprises disposant d'un faible débit ADSL, mais d'une bonne couverture mobile.
- Les abonnements à très haut débit radio (dits « THD radio ») sont inclus dans la rubrique « nombre d'accès à très haut débit – abonnements >= 30 et < 100 Mbit/s ». Le nombre de ces abonnements représente quelques milliers de lignes.
- Des ajustements ont été réalisés sur certains indicateurs avant le quatrième trimestre 2021. Ils concernent essentiellement la répartition par débit du nombre d'abonnements internet avec terminaison en câble coaxial, pour lesquels une partie des abonnements dont le débit est compris entre 30 et 100 Mbit/s a été transférée vers les abonnements dont le débit est supérieur à 100 Mbit/s.

Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et accroissement annuel net

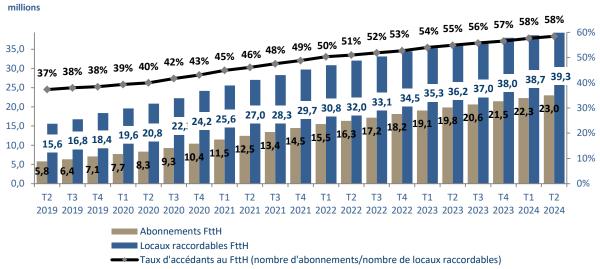
Accroissement en million



Accroissement annuel des abonnements internet



Nombre d'abonnements actifs FttH et de locaux raccordables au FttH







1.1.2 L'abonnement audiovisuel souscrit dans le cadre d'un forfait couplé internettélévision

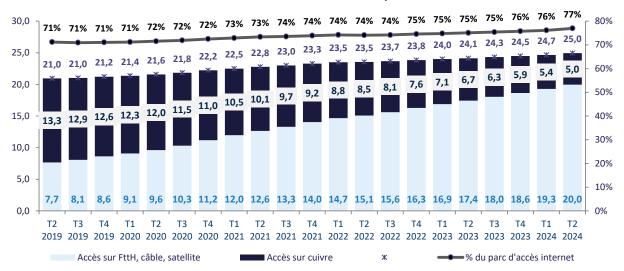
Au 30 juin 2024, un peu plus des trois-quarts des abonnements internet (77 % précisément) incluent également un abonnement au service audiovisuel, soit 25,0 millions. Cette proportion augmente de près de 2 points en un an ce trimestre.

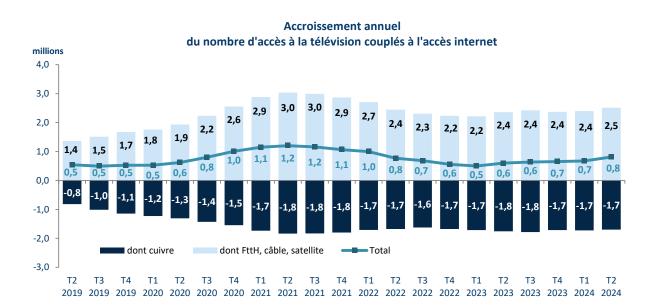
La croissance du nombre d'abonnés au service audiovisuel inclus dans leur forfait internet a connu une forte accélération en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire, avec plus d'un million d'abonnés supplémentaires en rythme annuel. Puis, à l'image des abonnements internet, le nombre d'abonnements au service audiovisuel continue de croître, mais à un rythme plus modéré, se rapprochant de celui observé en 2019, autour de + 600 000 par an. Cette progression s'élève à + 800 000 en un an ce trimestre, et provient uniquement de la croissance du nombre d'abonnements sur les réseaux FttH (+ 2,5 millions en un an), alors que le nombre d'abonnements DSL recule de 1,7 million en un an.

Le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnements au service audiovisuel depuis le début de l'année 2022 est également lié au recul du nombre d'abonnements sur réseau câblé, et jusqu'au troisième trimestre 2023, à l'arrêt progressif du service de télévision par satellite d'un opérateur.

Accès TV couplés à l'abonnement internet (en millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Nombre d'abonnements à la TV couplés à un abonnement internet	24,143	24,313	24,496	24,672	24,956	3,4%
dont par xDSL	6,696	6,280	5,854	5,385	4,999	-25,3%
dont par FttH, câble, satellite	17,447	18,034	18,642	19,287	19,958	14,4%
% des abonnements TV couplés à l'accès internet	75,1%	75,4%	75,8%	76,1%	77,0%	+1,9 point

Accès à la télévision dans le cadre d'un forfait couplé à un accès internet





- Le 8 avril 2021, l'opérateur Orange a pris la décision d'arrêter progressivement les services de télévision par satellite en France en raison de la montée en débit des lignes XDSL et du déploiement de la fibre optique de bout en bout dans l'hexagone. Ce service n'existe déjà plus dans les DROM. La fin de diffusion en métropole était programmée pour le 31 décembre 2022.
- Sont comptabilisés les abonnements souscrits dans le cadre d'un abonnement multiservices qui comprend a minima le service d'accès à internet en plus de la télévision.
- L'accès TV peut être fourni par une autre technologie en plus de celle de l'accès à internet : par exemple, un accès à la TV par le satellite couplé à un accès DSL à internet.

1.2 Le service téléphonique depuis les lignes fixes

1.2.1 Le nombre de lignes téléphoniques et les abonnements associés (hors cartes de téléphonie fixe)

Au 30 juin 2024, le nombre de lignes téléphoniques atteint 36,4 millions. La proportion de lignes en fibre optique de bout en bout augmente rapidement, d'environ 10 points par an depuis fin 2020, en raison de la migration des abonnements aux services téléphoniques RTC et xDSL vers les réseaux en fibre optique. Au total, plus de six lignes sur dix (66 % exactement) sont désormais actives sur les réseaux à très haut débit, soit 24,4 millions fin juin 2024.

Le nombre d'abonnements téléphoniques en voix sur large bande, composé pour l'essentiel d'abonnements fibre et xDSL, augmente d'environ 1 % en un an depuis un an (+ 0,7 % ce trimestre) après neuf années comprises entre + 2 % et + 5 %. Portée majoritairement par les abonnements sur les réseaux fibre, la croissance du nombre d'abonnements en voix sur large bande ralentit depuis deux ans en raison de la croissance plus faible du nombre d'abonnements internet en fibre optique. Le nombre d'abonnements à très haut débit progresse de 13 % en un an ce trimestre (+ 2,8 millions en un an contre + 3,7 millions deux ans auparavant), tandis que ceux sur réseaux cuivre DSL (- 23 %, soit - 2,6 millions en un an) et cuivre RTC (- 19 %, soit - 840 000) continuent de reculer.

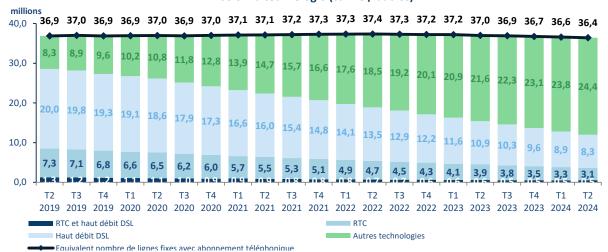
Au total, 37,0 millions d'abonnements téléphoniques sur réseaux fixes ont été souscrits au 30 juin 2024. Alors que ces abonnements sont en baisse de 1,6 % ce trimestre (- 620 000 en un an), le nombre de forfaits mobiles continue de croître (+ 1,3 % ce trimestre, soit + 1,0 million).

Lignes supportant le service téléphonique (réseaux fixes) (millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Lignes sur réseau cuivre	15,407	14,611	13,690	12,794	11,983	-22,2%
dont lignes bas débit uniquement (RTC)	3,948	3,766	3,550	3,343	3,135	-20,6%
dont lignes supportant un abonnement haut débit DSL	10,894	10,303	9,606	8,940	8,307	-23,8%
dont lignes supportant deux abonnements (bas débit et haut débit DSL)	0,565	0,542	0,534	0,512	0,542	-4,2%
Lignes sur autres technologies*	21,602	22,312	23,057	23,803	24,434	13,1%
Nombre de lignes à la fin du trimestre	37,010	36,923	36,747	36,597	36,418	-1,6%
Abonnements au service téléphonique sur réseaux fixes (millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Abonnement téléphoniques en RTC	4,513	4,308	4,084	3,855	3,677	-18,5%
dont abonnements issus de la VGAST	0,696	0,638	0,616	0,579	0,552	-20,7%
Abonnements à la VLB sur des accès haut et très haut débit	33,062	33,157	33,197	33,254	33,283	0,7%
dont sur lignes DSL	11,459	10,845	10,140	9,452	8,848	-22,8%
dont sur lignes DSL sans abonnement RTC	10,894	10,303	9,606	8,940	8,307	-23,8%
dont sur autres technologies*	21,602	22,312	23,057	23,803	24,434	13,1%
Nombre total d'abonnements	37,575	37,465	37,281	37,109	36,959	-1,6%

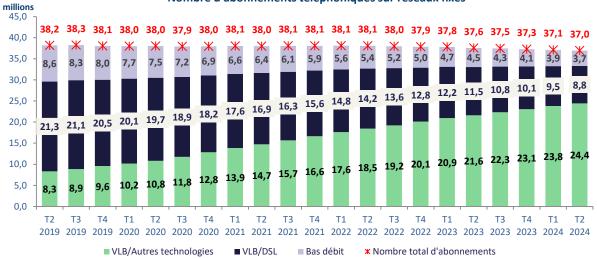
 $^{{\}rm *Fibre\ optique\ de\ bout\ en\ bout,\ fibre\ optique\ avec\ terminaison\ coaxiale,\ technologies\ fixes\ sans\ fil,\ 4G/5G\ fixe}$

- Plusieurs abonnements au service téléphonique peuvent être souscrits sur une même ligne fixe. Pour plus de précisions, voir l'<u>annexe</u> à la fin du document ;
- Pour plus de précisions sur la terminologie relative aux indicateurs du service téléphonique sur large bande, voir l<u>'annexe</u> à la fin du document ;
- L'arrêt de la commercialisation des abonnements téléphoniques analogiques est intervenu le 15 novembre 2018 en métropole et le 15 novembre 2020 dans les DROM ainsi qu'à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Celui des lignes numériques est intervenu le 15 novembre 2019 en métropole et le 15 novembre 2021 dans les DROM ainsi qu'à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. <u>L'arrêt progressif du réseau téléphonique commuté (RTC) | Arcep</u>

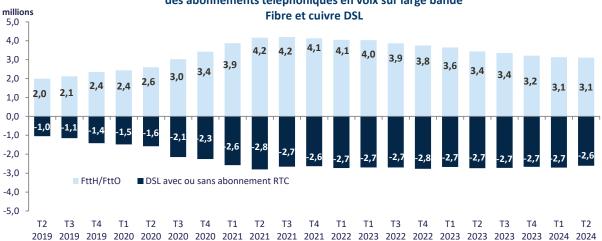
Répartition du nombre de lignes fixes supportant le service téléphonique selon la technologie (cuivre / autres)



Nombre d'abonnements téléphoniques sur réseaux fixes



Comparaison de l'accroissement annuel des abonnements téléphoniques en voix sur large bande



1.2.2 La consommation vocale depuis les réseaux fixes et les revenus afférents (hors cartes de téléphonie fixe)

Les 37,0 millions d'abonnements téléphoniques sur réseaux fixes ont consommé 5,6 milliards de minutes au total au cours du deuxième trimestre 2024, ce qui représente une consommation moyenne de 51 minutes par ligne fixe (technologies RTC et VLB confondues). La consommation vocale depuis les réseaux fixes diminue depuis 2013, quelle que soit la technologie, entre - 15 % et - 20 %, à l'exception de l'année 2020, année de la crise sanitaire (+ 9 %).

Le recul de la consommation vocale depuis les réseaux fixes est lié en partie à l'apparition de nouveaux forfaits sur le marché mobile, permettant un usage vocal illimité depuis les terminaux mobiles sans surcoût pour le consommateur. Ainsi, l'usage moyen issu des réseaux mobiles se maintient à un niveau élevé de plus de trois heures par mois et par carte SIM depuis neuf années. En outre, l'utilisation des messageries instantanées, qui permettent également de passer des appels vocaux, s'est fortement diffusée au sein de la population, contribuant ainsi également à la baisse des usages des services de téléphonie fixe. En 2023, 73 %² des personnes de 12 ans et plus utilisateurs d'un téléphone mobile ont passé des appels via une application, ce qui représente une augmentation de 4 points en un an et de plus de 20 points en quatre ans.

Après l'augmentation de la consommation vocale depuis les réseaux fixes en 2020, liée à la crise sanitaire (+ 10 minutes par abonnement VLB et + 7 minutes sur le RTC en 2020), le trafic mensuel moyen a diminué à nouveau à partir de 2021, autour de - 10 minutes en un an par abonnement (qu'il soit en RTC ou en VLB) depuis près de deux ans. En outre, les consommations mensuelles moyennes depuis les technologies RTC et VLB sont pratiquement identiques depuis trois ans : 55 minutes pour le trafic RTC et 50 minutes pour le trafic en VLB.

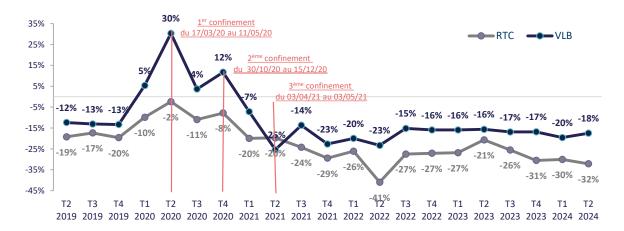
Sur les 5,6 milliards de minutes de communications vocales issues des réseaux fixes, 89 % proviennent des abonnements téléphoniques en voix sur large bande. Après une période 2020-2021 de stabilité, cette proportion a gagné 3 points en un an pour atteindre 86 % en 2022, en raison de la forte décroissance du trafic RTC. Après un recul d'environ 25 % en un an en 2023, le trafic RTC diminue de plus de 30 % depuis le début de l'année 2024.

Communications vocales depuis les lignes fixes (en millions de minutes)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Ensemble des communications depuis les lignes fixes	6 971	6 274	6 420	6 361	5 616	-19,4%
dont trafic RTC	920	841	768	750	624	-32,1%
dont trafic en VLB	6 051	5 433	5 652	5 611	4 992	-17,5%
Consommation moyenne sortante par abonnement fixe (en heures par mois)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Service téléphonique RTC	1h06	1h03	1h00	1h03	0h55	-16,9%
Service téléphonique en VLB	1h00	0h54	0h56	0h56	0h50	-18,0%
Consommation moyenne sortante par ligne fixe (en heures par mois)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Par ligne fixe	1h02	0h56	0h58	0h57	0h51	-18,1%

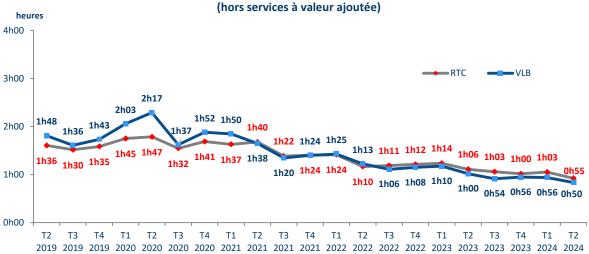
- Le calcul des consommations moyennes par abonnement et par ligne se trouve en <u>annexe</u> de ce document.
- Les notions de « ligne » et d'« abonnement » sont développées en <u>annexe</u> de ce document.

² barometre-du-numerique 2023 rapport mai2024.pdf (arcep.fr)

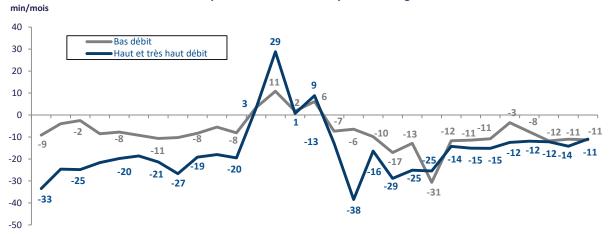
Evolution annuelle des communications vocales au départ des lignes fixes par technologie



Consommation moyenne mensuelle par abonnement fixe



Evolution annuelle des consommations mensuelles moyennes par abonnement fixe et par technologie



T2 2017 T4 2017 T2 2018 T4 2018 T2 2019 T4 2019 T2 2020 T4 2020 T2 2021 T4 2021 T2 2022 T4 2022 T2 2023 T4 2023 T2 2024

En outre, le trafic vocal fixe à destination des réseaux mobiles nationaux diminue progressivement d'année en année (- 13 % ce trimestre), mais moins rapidement que la consommation vocale fixe vers le fixe national (- 23 %) et que la consommation vocale à destination de l'international (environ - 20 % en rythme annuel depuis le début de l'année 2017, - 22 % au deuxième trimestre 2024). Ainsi, la part du trafic vocal issu des lignes fixes à destination des lignes mobiles, 36 % ce trimestre, progresse d'un à deux points par an (+ 2 points ce trimestre) au détriment du trafic vocal fixe vers le réseau fixe national.

En moyenne, les abonnés au service téléphonique fixe appellent davantage les abonnés fixes du territoire national (29 minutes par mois et par abonnement ce trimestre) que les abonnés mobiles nationaux (18 minutes par mois), ou que les clients des opérateurs mobiles et fixes à l'étranger (2 minutes par mois en moyenne).

Communications vocales depuis les lignes fixes (en millions de minutes)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Vers fixe national	4 243	3 761	3 830	3 817	3 279	-22,7%
Vers l'international	376	317	330	315	293	-22,0%
Vers les mobiles	2 353	2 196	2 260	2 229	2 044	-13,1%
Ensemble des communications depuis les lignes fixes	6 971	6 274	6 420	6 361	5 616	-19,4%

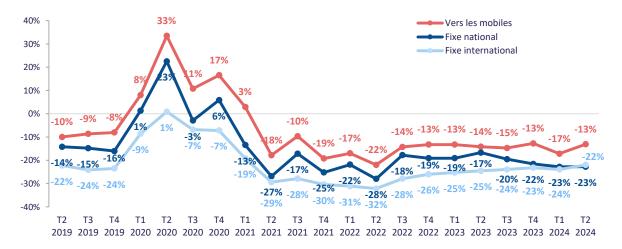
Le marché de la téléphonie RTC (abonnements et communications vocales), en déclin depuis plus de vingt ans, représente 276 millions d'euros HT au 30 juin 2024, soit 6 % du revenu fixe total du marché de détail. Les entreprises sont encore largement équipées d'abonnements téléphoniques RTC (41 % de leurs abonnements en 2022 contre 7 % pour le grand public). Ainsi, environ 60 % du revenu RTC était alloué au marché entreprise en 2022. La facture des abonnés à ce service (grand public et entreprises confondus) dépasse 24 euros HT par mois depuis le début de l'année 2024, un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2011. Globalement stable depuis 2012, cette dépense moyenne augmente depuis le début de l'année 2023, entre + 50 centimes et + 1 euro HT par abonnement selon les trimestres, en partie en raison de l'augmentation du tarif de l'abonnement téléphonique intervenue en février 2023 et en février 2024.

Revenus liés au service téléphonique par le RTC (en millions d'euros HT)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Accès, abonnements et services supplémentaires	271	262	250	239	233	-14,0%
Communications vocales	57	52	50	47	43	-25,1%
Total (accès, services supplémentaires et communications vocales)	328	314	300	287	276	-15,9%

Consommations moyennes mensuelles par abonné selon la destination d'appel



Evolution annuelle des communications vocales au départ des lignes fixes par destination d'appel

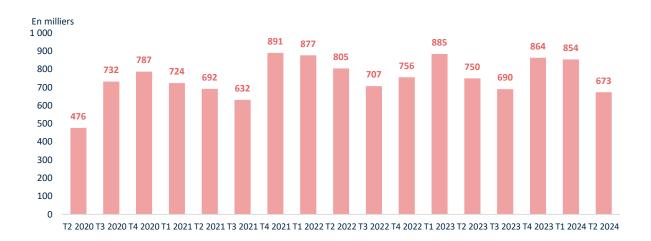


1.2.3 La conservation des numéros fixes

Le nombre de numéros de téléphones fixes conservés par les clients lors d'un changement d'opérateur s'établit à plus de 670 000 ce trimestre, ce qui représente un recul de 75 000 numéros par rapport au deuxième trimestre 2023 (- 10 % en un an).

Conservation du numéro (fixe) (en milliers)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Nombre de numéros conservés au cours du trimestre	750	690	864	854	673	-10,2%

Nombre de numéros conservés



1.3 Le revenu des services fixes et les factures moyennes mensuelles

Le revenu issu de la vente de services fixes par les opérateurs de communications électroniques aux particuliers et aux entreprises s'élève à 4,4 milliards d'euros HT au deuxième trimestre 2024.

Le revenu total issu de l'ensemble des services fixes, globalement en recul depuis plus de dix ans, enregistre une croissance particulièrement élevée depuis le début de l'année 2023, et à un rythme qui s'accélère : + 3,4 % en un an au premier semestre 2024 après + 2,1 % en moyenne sur l'ensemble de l'année 2023 et - 0,2 % en 2022.

Revenus des services sur les réseaux fixes (en millions d'euros HT)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Bas débit (accès, communications, cartes)	328	314	300	287	276	-15,9%
Haut et très haut débit	3 359	3 405	3 473	3 531	3 583	6,7%
Abonnements (internet et VLB) et communications VLB facturées	2 789	2 838	2 895	2 949	3 013	8,0%
Autres revenus liés à l'accès à internet (vidéo à la demande)	570	567	578	582	570	0,1%
Accès de haute qualité et réseaux intersites vendus aux entreprises	549	537	532	529	519	-5,4%
Ensemble des revenus des services fixes	4 236	4 256	4 305	4 347	4 378	3,4%

Note : la définition de la rubrique « autres revenus liés à l'accès à internet » se trouve en <u>annexe</u> de ce document.

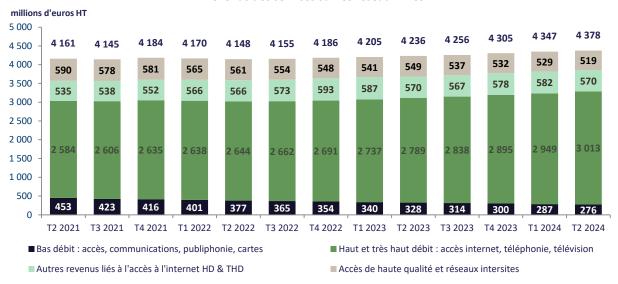
La croissance du revenu des services fixes est portée uniquement par le revenu issu de la vente des services à haut et très haut débit (internet, téléphonie, télévision). La croissance du revenu issu de la vente des abonnements internet fait plus que compenser le recul du revenu des services bas débit (- 16 % en un an ce trimestre) et celui du revenu des accès de haute qualité et réseaux intersites (- 5 % en un an). En effet, le revenu des services à haut et très haut débit enregistre, depuis le début de l'année 2023, des taux de croissance inégalés depuis 2012 : + 6,4 % en un an au premier semestre 2024 après + 4,9 % sur l'ensemble de l'année 2023 contre + 2,8 % en 2022. Cette évolution s'explique en partie par les augmentations tarifaires réalisées par les opérateurs à la fin de l'année 2022 et au cours de l'année 2023.

La dépense moyenne des clients (particuliers et petites entreprises) pour un forfait internet à haut ou à très haut débit s'élève à 36,4 euros HT par mois au deuxième trimestre 2024. La facture moyenne augmente en effet progressivement depuis le début de l'année 2023, et jusqu'à + 2 euros en un an en moyenne et par accès au deuxième trimestre 2024 contre environ + 0,3 euro HT par an et par accès sur la période 2020-2022. De la même manière, en raison des augmentations du tarif de l'abonnement téléphonique RTC d'un euro TTC en février 2023 et de deux euros TTC en février 2024, la facture mensuelle moyenne des utilisateurs de ces services progresse depuis le début de l'année 2023, pour s'élever à 24,4 euros HT ce trimestre, un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2011.

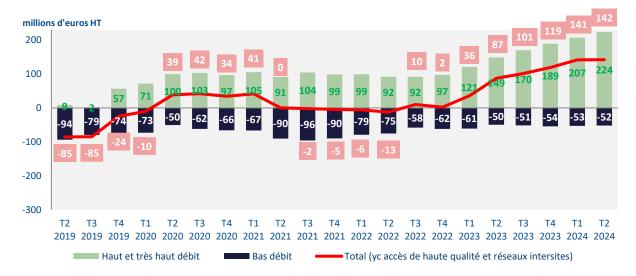
Enfin, sur le marché entreprise, le revenu issu de la fourniture d'accès de haute qualité et réseaux intersites s'élève à 519 millions d'euros HT ce trimestre. Ce revenu continue de diminuer, à un rythme légèrement plus élevé qu'en 2023, soit environ - 4 % en un an en rythme annuel au premier semestre 2024 contre - 3 % en 2023.

Facture moyenne par abonnement fixe (hors SVA et renseignements) (euros HT par mois)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Service téléphonique RTC (accès et communications)	23,7	23,7	23,8	24,1	24,4	2,9%
Accès haut ou très haut débit (internet, téléphonie, télévision)	34,4	34,8	35,4	36,0	36,4	5,9%
Facture moyenne par ligne fixe (hors SVA et renseignements) (euros HT par mois)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Accès RTC et VLB (internet, communications, télévision)	32,7	33,1	33,7	34,3	34,9	6,6%

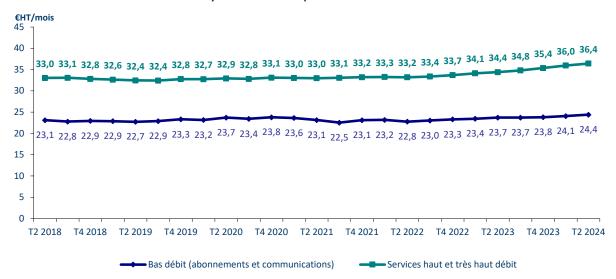
Revenus des services sur les réseaux fixes



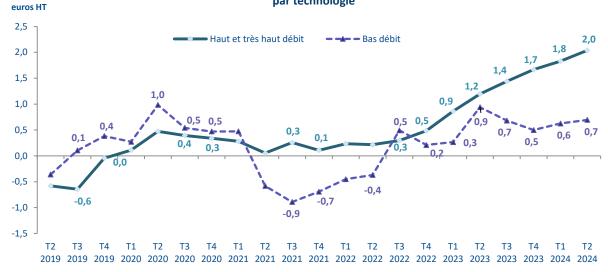
Evolution annuelle des revenus liés aux accès bas, haut et très haut débit



Facture moyenne mensuelle par abonnement aux services fixes



Evolution annuelle de la facture moyenne mensuelle par technologie



- L'interprétation des variations des factures moyennes globales doit tenir compte des possibles effets de structure. En effet, leurs évolutions peuvent s'expliquer par un changement dans la répartition des catégories de clients indépendamment de l'évolution des factures moyennes de chaque catégorie de clients.
- Le calcul des factures moyennes par ligne fixe et par abonnement se trouve en <u>annexe</u> de ce document.
- Les notions de « ligne » et d'« abonnement » sont développées en <u>annexe</u> de ce document.

2 Les services de détail sur réseaux mobiles

1.2 Les services mobiles classiques

1.2.1 Le nombre de cartes SIM

A la fin du deuxième trimestre 2024, le nombre de cartes SIM en service en France (hors cartes MtoM) s'élève à 83,4 millions. La croissance annuelle du nombre de ces cartes décélère depuis le quatrième trimestre 2022 (+ 500 000 en un an au deuxième trimestre 2024, contre + 1,4 million un an auparavant). Ce ralentissement s'explique par l'affaiblissement de la croissance du nombre de forfaits, observé depuis le quatrième trimestre 2022, combiné au recul structurel du nombre de cartes prépayées initié depuis 2012. Ainsi, le nombre de forfaits progresse de 1 million au deuxième trimestre 2024, après + 1,6 million un an auparavant. Le recul du nombre de cartes prépayées s'intensifie quant à lui depuis un an. Le nombre de ces cartes SIM diminue de 460 000 cartes en un an au deuxième trimestre 2024, contre - 200 000 au deuxième trimestre 2023.

Nombre de cartes mobiles en service (en millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Abonnements et forfaits (hors MtoM)	75,581	76,058	76,329	76,407	76,557	1,3%
Cartes prépayées	7,318	7,335	7,083	6,866	6,858	-6,3%
dont cartes prépayées actives	5,149	5,257	5,109	4,999	5,114	-0,7%
Nombre de cartes SIM en service (hors MtoM)	82,899	83,393	83,412	83,274	83,415	0,6%

Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

Notes:

- Une carte prépayée est dite active si le client a reçu ou émis au moins un appel téléphonique, émis au moins un SMS interpersonnel, ou effectué au moins une connexion à internet au cours des trois derniers mois. Les SMS entrants ne sont pas pris en compte.
- Sont exclues les cartes SIM 4G/5G dédiées uniquement à un usage internet fixe, qui ne peuvent généralement pas être utilisées en situation de mobilité. Ces cartes sont comptabilisées dans la section services fixes.

1.2.2 Les cartes internet exclusives

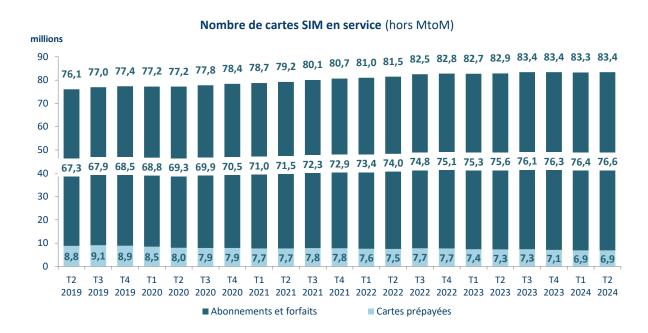
Le nombre de cartes SIM dédiées aux connexions internet en situation de mobilité s'élève à 4,2 millions au deuxième trimestre 2024. Ces cartes représentent 5 % du nombre total de cartes SIM en France, une proportion qui évolue peu au cours du temps (+ 0,3 point par rapport au deuxième trimestre 2024).

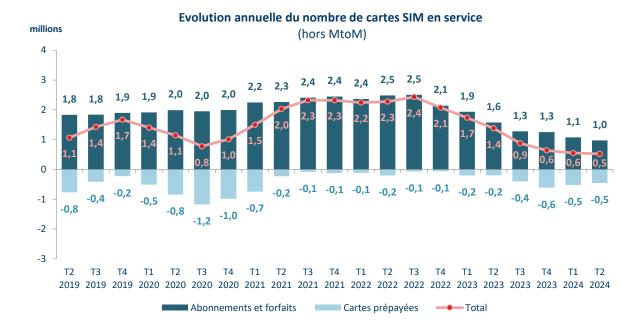
Après un rebond en 2021 succédant à plusieurs années de baisse, le nombre de cartes internet exclusives continue à progresser. Au deuxième trimestre 2024, le nombre de cartes internet exclusives enregistre une croissance de 6,8 % en un an. La croissance de ce marché, qui provenait entièrement du segment des forfaits depuis le quatrième trimestre 2022, est également portée par celle du nombre de cartes prépayées au deuxième trimestre 2024. Le nombre de souscriptions forfaitaires, qui représentent 90 % du nombre de cartes SIM internet exclusives, progresse de 250 000 cartes en un an au deuxième trimestre 2024, après + 400 000 un an auparavant. Le segment prépayé, en recul depuis le quatrième trimestre 2022, s'accroît quant à lui de 20 000 cartes en un an après - 260 000 au deuxième trimestre 2023.

Cartes internet exclusives (en millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Abonnements et forfaits à des cartes internet/data exclusives	3,536	3,615	3,694	3,734	3,783	7,0%
Cartes prépayées internet exclusives	0,397	0,415	0,457	0,439	0,414	4,3%
dont cartes prépayées internet actives	0,172	0,198	0,218	0,196	0,190	10,7%
Nombre de cartes SIM internet/data exclusives	3,933	4,030	4,152	4,173	4,197	6,7%
Proportion de cartes SIM internet exclusives	4,7%	4,8%	5,0%	5,0%	5,0%	+0,3 point

Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

Note: le nombre de cartes SIM internet exclusives est défini comme le nombre de cartes SIM vendues par les opérateurs mobiles et destinées à un usage internet exclusif (cartes PCMCIA, clés internet 3G/4G/5G). Les cartes internet 4G/5G à usage fixe sont exclues.





1.2.3 La convergence fixe – mobile

Le nombre de cartes SIM couplées à un accès fixe conduisant à une réduction tarifaire progresse de 3,7 % en un an au deuxième trimestre 2024, pour atteindre 25,5 millions. La croissance annuelle du nombre de ces cartes ralentit depuis le premier trimestre 2024 après deux années d'accélération. La part du nombre de forfaits couplés oscille entre 31 % et 33 % depuis 2016. Elle s'établit à 33 % au deuxième trimestre 2024, en progression de 0,8 point en un an.

Cartes SIM couplées à un ou plusieurs services fixes (en millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Nombre de cartes SIM couplées aux services fixes	24,561	25,041	25,301	25,271	25,468	3,7%
Part des cartes couplées/nombre de forfaits	32%	33%	33%	33%	33%	+0,8 point
Part des cartes couplées/nombre total de cartes	30%	30%	30%	30%	31%	+0,9 point

Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

Note: les offres de convergence fixe/mobile sont des offres commercialisées par les opérateurs sous forme soit d'un « package » de services (pouvant inclure plusieurs forfaits mobiles), soit de remises appliquées à l'un ou l'autre des services proposés. Plusieurs cartes SIM peuvent être couplées à un même abonnement internet fixe.

1.2.4 Les cartes actives 3G, 4G et 5G

Au cours du deuxième trimestre 2024, 18,5 millions de cartes SIM ont été actives au moins une fois sur les réseaux 5G, en hausse 2,5 millions en un trimestre et de 7,8 millions en un an. Ces cartes représentent 22 % du nombre total de cartes SIM en service (+ 9 points en un an).

Le nombre de cartes SIM actives sur les réseaux 4G atteint 73,1 millions au deuxième trimestre 2024. Ces cartes représentent 88 % du nombre total de cartes SIM, soit + 2 points en un an. La croissance annuelle des cartes actives sur les réseaux 4G, qui oscillait entre + 5 et + 7 millions entre 2019 et 2022, ralentit depuis la fin de l'année 2022. Ainsi, au deuxième trimestre 2024, le nombre de cartes SIM actives sur ces réseaux s'accroît de 2,3 millions en un an, contre + 3,3 millions un an auparavant. En outre-mer, le nombre de cartes actives sur les réseaux 4G s'élève à 1,9 million au deuxième trimestre 2024. En hausse de 55 000 en un an, elles représentent 73 % du nombre total de cartes en service dans les départements et collectivités d'outre-mer (+ 4 points en un an).

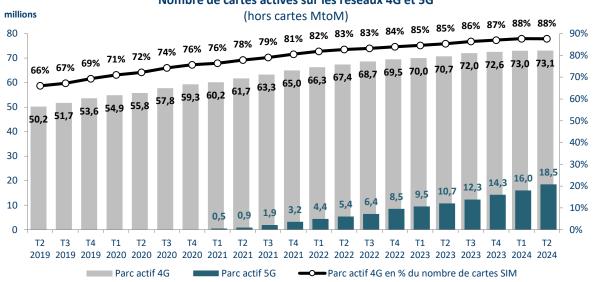
Sur les réseaux 3G, le nombre de cartes s'élève à 70,6 millions au deuxième trimestre 2024, soit une croissance annuelle de 720 000. Ces cartes représentent un part stable de 85 % du nombre total de cartes SIM.

Parcs actifs 3G, 4G et 5G (en millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Parc actif 3G	69,923	70,426	70,436	70,298	70,643	1,0%
Parc actif 4G	70,747	72,029	72,587	73,000	73,096	3,3%
Parc actif 5G	10,730	12,327	14,279	16,007	18,489	72,3%

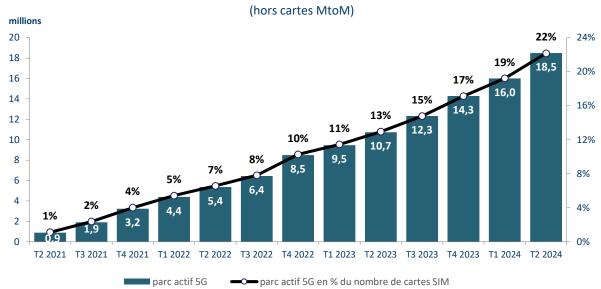
Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

- Le nombre de cartes SIM actives sur les réseaux 3G, 4G et 5G a été revu par rapport aux publications précédentes en raison d'une meilleure comptabilisation de ces clients actifs par un opérateur.
- Les cartes SIM 4G dédiées uniquement à un usage internet fixe (c'est-à-dire celles qui ne peuvent être utilisées en situation de mobilité) sont exclues. Ces cartes sont comptabilisées avec les accès internet fixes.

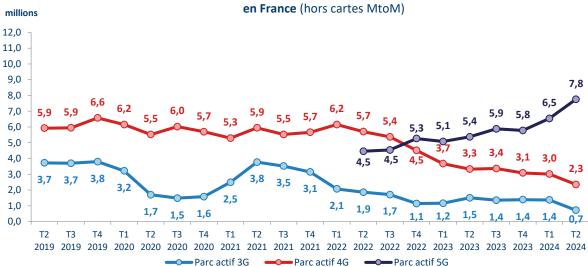
Nombre de cartes actives sur les réseaux 4G et 5G



Nombre de cartes actives sur les réseaux 5G



Accroissement annuel du nombre de cartes actives sur les réseaux mobiles



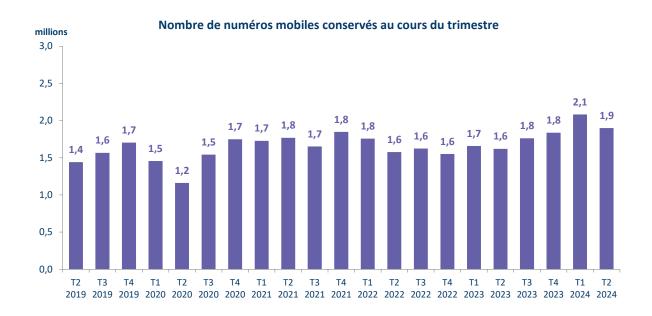
1.2.5 La conservation des numéros mobiles

Au cours du deuxième trimestre 2024, 1,9 million de numéros mobiles ont été conservés par les clients à la suite d'un changement d'opérateur. Après quatre trimestres de recul (jusqu'à - 16 % en un an au quatrième trimestre 2022), le nombre de numéros conservés progresse depuis un an. Ainsi, le nombre de numéros conservés progresse au rythme annuel de + 17,2 % au deuxième trimestre 2024, contre + 3 % un an auparavant. Cette croissance est liée à la forte augmentation du volume de ventes brutes et de résiliations observées sur le marché post-payé grand public depuis le quatrième trimestre 2023.

Conservation du numéro mobile (en millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Nombre de numéros conservés au cours du trimestre	1,621	1,763	1,837	2,082	1,900	17,2%

Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

Note : le nombre de numéros conservés est défini comme le nombre de portages effectifs (numéros activés chez l'opérateur receveur) réalisés au cours du trimestre correspondant.



1.2.6 Le revenu sur le marché de détail (hors SVA)

Le revenu des services mobiles sur le marché de détail s'élève à 3,8 milliards d'euros HT au deuxième trimestre 2024. Après une accélération au début de l'année 2021 (jusqu'à + 5,9 % au deuxième trimestre 2021), la croissance du revenu lié à l'utilisation des services mobiles ralentit depuis deux ans. La croissance s'établit à + 0,6 % en un an au deuxième trimestre 2024, contre + 3,6 % au deuxième trimestre 2023.

Le marché des forfaits porte entièrement la croissance du revenu des services mobiles (+ 0,8 % en un an). Ce segment de marché représente 97 % du revenu total des services mobiles et génère un revenu de 3,7 milliards d'euros HT. Le revenu issu de la vente et du rechargement des cartes prépayées s'élève quant à lui à 99 millions d'euros HT au deuxième trimestre 2024. Le revenu du segment prépayé est en retrait depuis un an (- 6,1 % en un an au deuxième trimestre 2024), après deux trimestres de stabilité.

La facture mensuelle moyenne par carte SIM, en progression depuis le premier trimestre 2021, se maintient à 15 euros HT au deuxième trimestre 2024. La facture mensuelle moyenne est pratiquement stable sur le segment des forfaits (15,9 euros HT, - 0,1 €HT) et stable sur le segment prépayé (4,8 euros HT).

Revenu des services mobiles par mode de souscription (en millions d'euros HT)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Abonnements et forfaits	3 626	3 684	3 635	3 637	3 654	0,8%
Cartes prépayées	105	105	106	100	99	-6,1%
Revenus des services mobiles (hors cartes MtoM)	3 731	3 789	3 741	3 737	3 753	0,6%
Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précéd	lente.					
Facture mensuelle moyenne par carte (hors SVA et renseignements) (en €HT)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Par carte SIM mobile	15,0	15,2	15,0	14,9	15,0	-0,1%
dont forfait	16,0	16,2	15,9	15,9	15,9	-0,6%

Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

Notes:

dont carte prépayée

- Ces revenus portent exclusivement sur le marché de détail. Les revenus du marché entre opérateurs (interconnexion, vente en gros) en sont exclus. En sont également exclus les revenus de détail des services à valeur ajoutée. Pour plus de précisions, voir en annexe D (<u>Services à valeur ajoutée</u>).

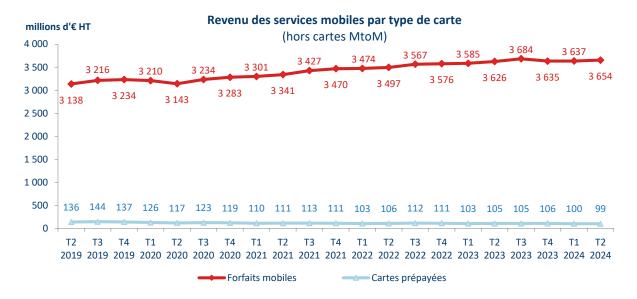
4,8

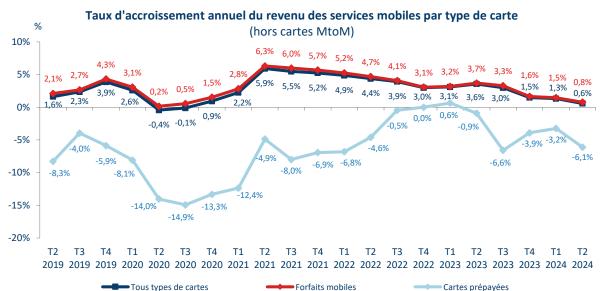
4,8

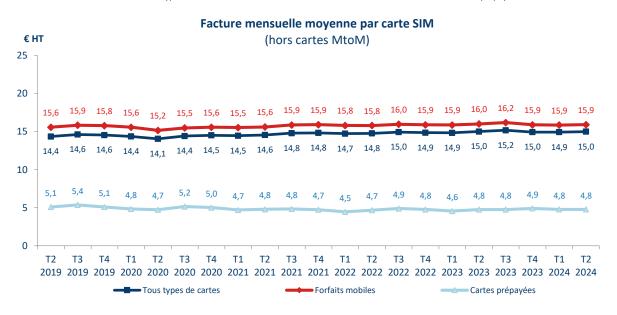
4,8

0,6%

- Au 1^{er} janvier 2018, l'application de la norme comptable IFRS 15 a entraîné pour les opérateurs un transfert d'une partie du revenu des services mobiles vers le revenu de la vente et location de terminaux Pour plus de précisions, se reporter en annexe B (<u>Changements liés à la norme IFRS</u>).
- L'interprétation des variations des factures moyennes globales doit tenir compte des possibles effets de structure. En effet, leurs évolutions peuvent s'expliquer par un changement dans la répartition des catégories de clients indépendamment de l'évolution des factures moyennes de chaque catégorie de clients.
- Définitions, voir en annexe : Définitions des factures moyennes mobiles.







1.2.7 Le volume de données consommées

Le volume de données consommées par les clients des opérateurs sur les réseaux mobiles s'élève à 3,7 exaoctets au deuxième trimestre 2024. Après une année 2022 au cours de laquelle la croissance annuelle de la consommation de données mobiles n'a cessé de progresser pour atteindre + 31 % au quatrième trimestre 2022, la croissance décélère depuis un an. Le trafic de données mobile augmente ainsi de 14 % en un an au deuxième trimestre 2024, contre + 23 % un an auparavant.

Le volume de données mobiles consommées par les clients détenteurs de forfaits s'accroît de 13 % en un an et atteint 16,4 gigaoctets en moyenne par mois et par carte SIM au deuxième trimestre 2024 (+ 1,7 gigaoctet). La consommation de données mobiles progresse plus rapidement chez les utilisateurs de cartes prépayées (+ 47% en un an). La consommation mensuelle moyenne par carte prépayée s'établit ainsi à 10,7 gigaoctets (+ 3,5 gigaoctets en un an). Le trafic de données généré à partir des cartes internet exclusives progresse de 7,6 % en un an au deuxième trimestre 2024. Après des croissances ininterrompues en 2022 et au premier trimestre 2023 (+ 45 % en un an), la croissance annuelle du trafic de données mobiles de ce segment de marché décélère depuis le troisième trimestre 2023. La part du trafic issu de ces cartes s'établit à 2 % au deuxième trimestre 2024.

Le volume de données consommées par les utilisateurs actifs sur les réseaux 4G atteint 3,5 exaoctets au deuxième trimestre 2024. La croissance annuelle de ce trafic ne cesse de ralentir depuis le premier trimestre 2023 : supérieure à + 20 % par trimestre entre le deuxième 2021 et le premier trimestre 2023, elle décélère et s'établit à + 11 % au deuxième trimestre 2024.

Trafic de données consommées sur les réseaux mobiles (en Exaoctet)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Abonnements et forfaits	3,100	3,279	3,287	3,341	3,509	13,2%
Cartes prépayées	0,149	0,165	0,181	0,198	0,205	37,5%
Consommation de données au cours du trimestre	3,249	3,443	3,468	3,539	3,714	14,3%
dont consommées par les cartes SIM internet exclusives	0,069	0,074	0,077	0,076	0,074	7,6%
dont consommées par les clients actifs 4G	3,011	3,168	3,177	3,240	3,354	11,4%

Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

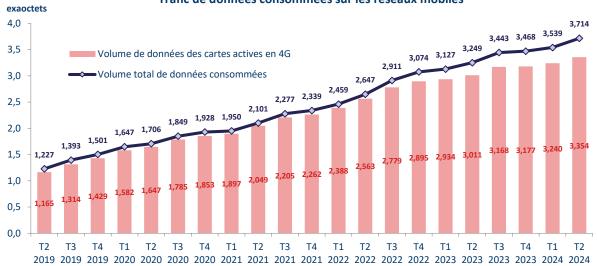
Note: le volume de données sur les réseaux mobiles inclut notamment les communications vocales et l'échange de messages interpersonnels réalisés via des applications. Ce volume n'inclut pas le trafic en Wi-Fi qui ne relève pas de la consommation sur réseau mobile. En outre, il n'inclut pas la consommation réalisée à partir des box 4G / 5G à usage fixe des opérateurs mobiles.

La consommation mensuelle moyenne de données s'élève à 15,9 gigaoctets au deuxième trimestre 2024 (+ 1,9 gigaoctets en un an). Celle des utilisateurs actifs sur les réseaux 4G progresse de 1,1 gigaoctet en un an et atteint 16,4 gigaoctets.

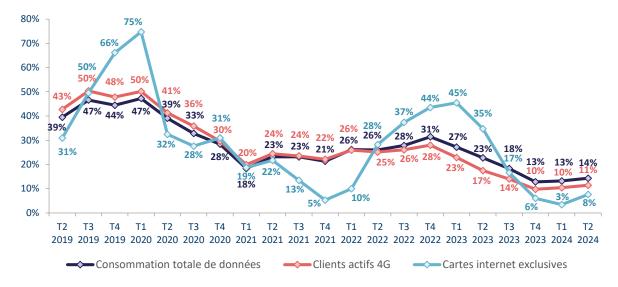
Consommation mensuelle moyenne de données sur les réseaux mobiles (en Gigaoctets)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23	
Consommation moyenne par forfait	14,7	15,5	15,4	15,7	16,4	11,7%	
Consommation moyenne par carte prépayée	7,2	8,0	9,0	10,2	10,7	47,4%	
Consommation moyenne de données par carte SIM	14,0	14,8	14,9	15,2	15,9	13,6%	
Consommation par carte active internet	15,9	16,6	16,6	16,8	17,6	10,7%	
Consommation par carte active en 4G	15,3	15,9	15,7	15,9	16,4	7,3%	
Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.							

Note : définitions, voir en annexe : <u>Définitions des factures moyennes mobiles</u>.

Trafic de données consommées sur les réseaux mobiles



Taux d'accroissement annuel du volume de données mobiles



1.2.8 L'usage vocal de téléphonie mobile

Le volume de communications vocales depuis les téléphones mobiles s'élève à 49,7 milliards de minutes au deuxième trimestre 2024. Le trafic vocal se stabilise après trois années ans de recul ayant succédé à la hausse exceptionnelle de 35 % en 2020 en raison de la crise sanitaire.

La consommation mensuelle moyenne de téléphonie mobile s'établit à 3h29 au deuxième trimestre 2024. Elle se stabilise après trois années de repli. L'absence d'évolution de la consommation vocale résulte d'une quasi stabilité sur le segment des forfaits et d'une hausse des usages vocaux chez les utilisateurs de cartes prépayées. Ainsi, la consommation vocale mensuelle moyenne des détenteurs de forfaits recule de 3 minutes en un an au deuxième trimestre 2024, contre - 9 minutes au deuxième trimestre 2023 et - 25 minutes en 2022. La consommation mensuelle moyenne des utilisateurs de cartes prépayées, en croissance depuis le quatrième trimestre 2023, progresse de 8 minutes en un an au deuxième trimestre 2024 après deux années de recul.

Le volume de communications vocales réalisées en voix sur Wi-Fi représente 6,9 % du trafic vocal depuis les téléphones mobiles. Le volume de ces communications progresse de 20,2 % en un an et atteint 3,4 milliards de minutes au deuxième trimestre 2024.

Trafic de la téléphonie mobile selon le mode de souscription (en millions de minutes)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Abonnements et forfaits	48 287	45 291	48 934	48 971	48 209	-0,2%
Cartes prépayées	1 392	1 381	1 427	1 434	1 467	5,4%
Trafic de communications vocales au départ des mobiles	49 680	46 671	50 361	50 405	49 676	0,0%
dont communications mobiles en voix sur wifi	2 835	2 755	3 578	3 606	3 407	20,2%

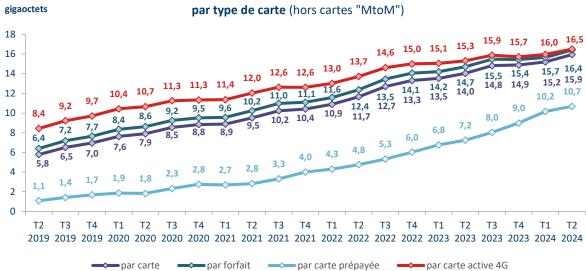
Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

Note: La voix sur Wi-Fi permet aux utilisateurs de téléphones mobiles, lorsque cela est techniquement possible, d'accéder à un service de communications lorsqu'ils disposent d'une qualité de service de communications vocales dégradée au sein des bâtiments.

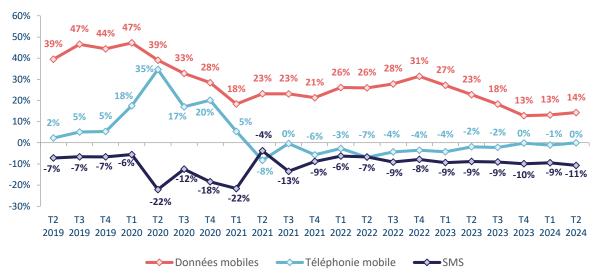
Trafic mensuel moyen voix sortant par carte (en heures)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Par carte SIM mobile	3h29	3h16	3h31	3h32	3h29	-0,4%
dont forfait	3h43	3h28	3h44	3h44	3h40	-1,2%
dont carte prépayée	1h07	1h06	1h10	1h13	1h15	13.3%

Note: définitions, voir en annexe: <u>Définitions des factures moyennes mobiles</u>.

Consommation mensuelle moyenne de données sur réseaux mobiles par type de carte (hors cartes "MtoM")



Taux d'accroissement annuels (téléphonie mobile, SMS, données mobiles)



Le trafic téléphonique vers les réseaux mobiles nationaux se stabilise pour le troisième trimestre consécutif après deux années de recul ayant succédé à la hausse exceptionnelle observée pendant la crise sanitaire. Le volume des communications téléphoniques à destination des réseaux mobiles nationaux conserve toutefois un niveau supérieur de 19 % à celui observé avant la crise sanitaire.

Le volume de communications vocales à destination des réseaux fixes nationaux diminue depuis trois ans. Le rythme du repli de ce trafic décélère depuis deux ans : le trafic baisse de 18 % en 2021, puis de 13 % et 6 % respectivement en 2022 et 2023, avant de se stabiliser en 2024.

La baisse du trafic vocal à destination de l'international, initié en 2016, se poursuit en 2024 après une accélération en début d'année 2021. Au deuxième trimestre 2024, le volume de communications vocales vers l'international recule de 9,7 % en un an.

Le trafic mobile en *roaming out*, qui avait chuté durant la crise sanitaire, puis fortement augmenté à la reprise des déplacements (jusqu'à + 29 % au troisième trimestre 2021), diminue depuis le quatrième trimestre 2022. Cette diminution du volume de communications vocales se poursuit avec un repli de 5,7 % en un an au deuxième trimestre 2024.

Trafic de la téléphonie mobile par destination d'appel (en millions de minutes)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Communications mobiles vers fixe national	5 889	5 623	5 968	6 060	5 857	-0,5%
Communications mobiles vers mobiles nationaux	42 031	39 008	42 769	42 802	42 181	0,4%
Communications mobiles vers l'international	577	550	528	508	523	-9,4%
Roaming out *	1 183	1 489	1 095	1 036	1 115	-5,7%
Trafics de communications au départ des mobiles	49 680	46 671	50 361	50 405	49 676	0,0%

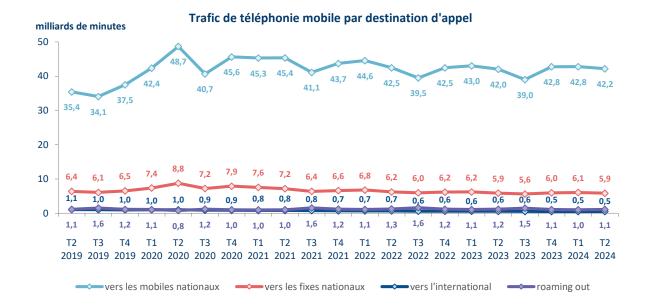
(*) Le "roaming out" correspond aux appels émis et reçus à l'étranger par les clients des opérateurs mobiles français. Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

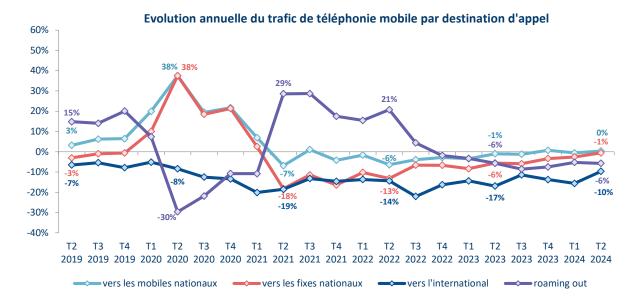
1.2.9 Les messages interpersonnels (SMS, MMS)

Le volume de SMS et MMS s'établit à 23,9 milliards au deuxième trimestre 2024. L'usage de SMS et MMS diminue depuis 2016, notamment au profit des services de messagerie instantanée. Le recul du trafic de messages se poursuit au deuxième trimestre 2024, avec une baisse de 10,5 %.

Le repli du nombre de SMS, engagé en fin d'année 2016, perdure au deuxième trimestre 2024. Ce repli s'était particulièrement accéléré en 2020 et au début de l'année 2021 (jusqu'à - 22 % en un an au deuxième trimestre 2020). Au deuxième trimestre 2024, le rythme de baisse reste supérieur à celui de 2019 : - 10,7 %, contre - 7 % en moyenne en 2019. La diminution du nombre de SMS provient des détenteurs de forfaits (- 11,3 % en un an). Le nombre de SMS émis par le segment prépayé progresse quant à lui de nouveau depuis le quatrième trimestre 2023 (+ 8,6 % en un an au deuxième trimestre 2024). Le nombre de SMS prépayé diminuait auparavant, mais à un rythme qui a ralenti au cours de l'année 2023.

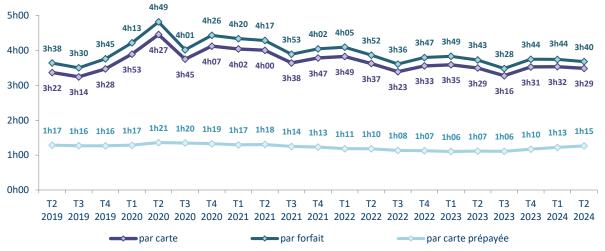
Le volume de MMS envoyés recule de 7,3 % en un an pour s'établir à 1,2 milliard au deuxième trimestre 2024. Le volume de MMS représente ainsi environ 5 % des messages émis, une proportion stable depuis quatre ans.





Trafic mensuel moyen mobile par type de carte SIM

(hors cartes "MtoM" et cartes data exclusives)



En moyenne, 96 SMS et 7 MMS ont été émis par mois au cours du deuxième trimestre 2024. L'usage mensuel moyen de SMS se réduit de 14 SMS chez les détenteurs de forfaits et augmente de 6 SMS chez les utilisateurs de cartes prépayées.

Trafic de la messagerie interpersonnelle (en millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Nombre de messages (SMS)	25 471	24 815	24 385	23 220	22 751	-10,7%
dont SMS provenant des forfaits	24 668	24 006	23 531	22 412	21 879	-11,3%
dont SMS provenant des cartes prépayées	803	809	853	807	872	8,6%
Nombre de messages multimedias (MMS)	1 275	1 256	1 216	1 158	1 182	-7,3%
Nombre de messages émis durant le trimestre	26 746	26 071	25 601	24 377	23 933	-10,5%

Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

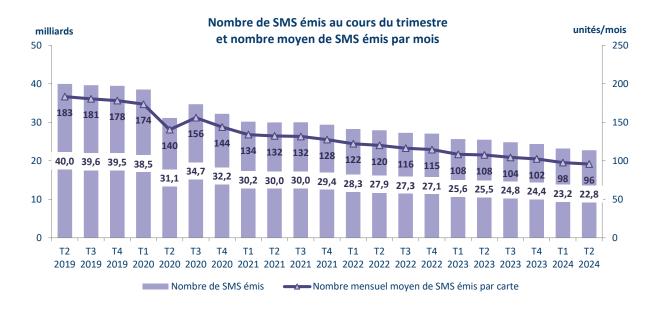
Nombre de messages émis en moyenne par mois (en unités)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Nombre de SMS par carte SIM mobile	108	104	102	98	96	-11,0%
dont SMS provenant des forfaits	114	111	108	103	100	-12,2%
dont SMS provenant des cartes prépayées	39	39	42	41	45	16,9%
Nombre de MMS par carte SIM mobile	8	8	7	7	7	-6,0%
Nombre de messages par carte SIM mobile	113	110	108	103	101	-10,8%

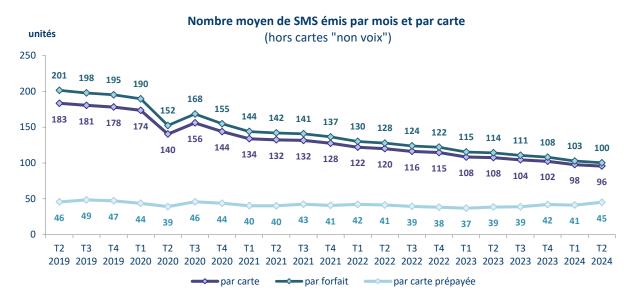
Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

Note: définitions, voir en annexe: <u>Définitions relatives aux cartes SIM</u>.

Evolution annuelle du nombre de SMS et MMS émis







1.2.10 Le roaming out

Après une forte croissance des usages mobiles des clients en itinérance à l'étranger durant la période qui a suivi la crise sanitaire, l'utilisation de ces services décélère depuis un an.

La consommation vocale en *roaming out* est en retrait depuis le quatrième trimestre 2022, après une forte progression à la reprise des déplacements à l'étranger en 2021 (+ 21 % en un an au deuxième trimestre 2022). Au deuxième trimestre 2024, le trafic vocal en *roaming out* recule de 5,7 % en un an. L'usage de SMS, qui avait bondi à l'issue de la crise sanitaire (+ 80 % au deuxième trimestre 2022), a entamé un repli à partir du deuxième trimestre 2023 (- 8,9 % en un an au deuxième trimestre 2024). La croissance du trafic de données mobiles en *roaming out* reste, quant à elle, élevée (+ 23,4 % en un an au deuxième trimestre 2024), mais ralentit depuis deux ans (+ 34 % au deuxième trimestre 2023).

Parallèlement, le revenu directement attribuable aux services en *roaming out* s'élève à 112 millions d'euros au deuxième trimestre 2024. Après la chute en 2020 en raison de la crise sanitaire (- 72 % au deuxième trimestre 2020), le revenu issu des services mobiles en *roaming out* a vivement progressé à la reprise des déplacements internationaux (+ 118 % au deuxième trimestre 2022). Le revenu attribuable au *roaming out* se stabilise au deuxième trimestre 2024, après une hausse de 4 % au deuxième trimestre 2023.

Revenus directement attribuables et volumes du roaming out	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Revenus attribuables (voix, SMS, data) (millions d'euros)	112	133	111	107	112	0,4%
Trafic de communications (millions de minutes)	1 183	1 489	1 095	1 036	1 115	-5,7%
Nombre de SMS en roaming out (millions)	377	565	316	285	343	-8,9%
Trafic de données consommées (téraoctets)	77 227	128 969	76 372	73 277	95 318	23,4%

Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

Note: le roaming out correspond aux services d'itinérance offerts aux clients des opérateurs mobiles français pour les services mobiles utilisés à l'étranger et pris en charge par le réseau d'un opérateur international partenaire.

1.3 Le marché des objets connectés : les cartes MtoM

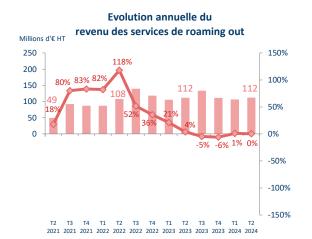
Le nombre de cartes SIM utilisées pour la communication entre objets connectés (cartes MtoM) s'élève à 25,3 millions au deuxième trimestre 2024. Le nombre de cartes MtoM progresse depuis le quatrième trimestre 2023 après deux trimestres de repli dû à un affaiblissement de la dynamique du marché accentué par d'importantes résiliations de cartes SIM inactives.

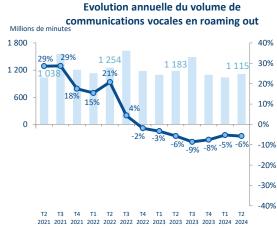
Par ailleurs, le revenu associé progresse légèrement pour s'établir à 40 millions d'euros HT. Le revenu mensuel moyen par carte MtoM, qui s'était maintenu à 0,6 € HT au cours des quatre trimestres précédents, s'élève à 0,5 € HT au deuxième trimestre 2024.

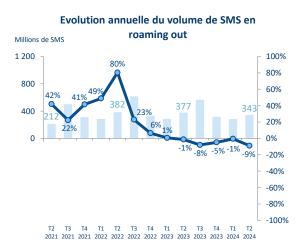
Objets communicants	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Revenu des services MtoM (en millions d'euros HT)	40	40	41	43	40	0,7%
Nombre de cartes SIM MtoM (en millions d'unités)	23,818	23,681	24,431	24,829	25,270	6,1%

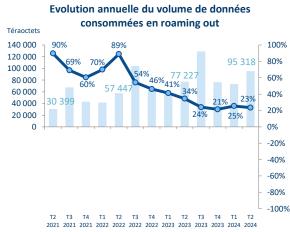
Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

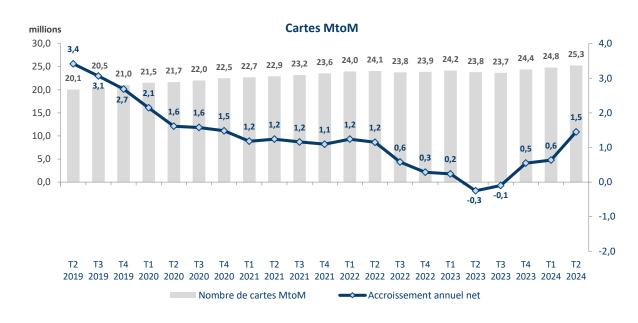
Note: les cartes SIM Machine to Machine (MtoM) sont utilisées dans des équipements (serveurs centraux, caméras, matériels communicants, terminaux, etc...) ce qui leur permet de communiquer des données à distance. Elles sont commercialisées essentiellement auprès de la clientèle professionnelle.











2 Les services spéciaux

Le revenu issu de la consommation de services spéciaux au départ des réseaux fixes et mobiles (services vocaux, de données, de renseignements) s'élève à 160 millions d'euros HT au deuxième trimestre 2024. Il diminue depuis le début de l'année 2012 (- 1 % ce trimestre), en raison de la baisse des usages vocaux, mais également des différentes réformes sur la tarification des services à valeur ajoutée (SVA).

Le revenu facturé pour les services de données mobiles (services de type météo, astrologie, téléchargement de sonneries, votes lors d'émissions TV par exemple) s'élève à environ 90 millions d'euros HT pour le quatrième trimestre consécutif. Il est le seul revenu des services spéciaux en croissance, ce qui explique que sa proportion dans le revenu total des services à valeur ajoutée augmente chaque trimestre. Elle s'élève à 57 % ce trimestre, soit + 6 points en un an. Le revenu des services spéciaux augmente de 9 % au premier semestre 2024.

En revanche, le revenu issu des services vocaux depuis les réseaux mobiles se contracte depuis le début de l'année 2017 (-5 % en un an ce trimestre), en partie en raison du recul du trafic vocal vers les numéros surtaxés. En effet, depuis 2021, certaines administrations ne peuvent plus recourir à un numéro de téléphonique surtaxé dans leur relation avec le public. En outre, le volume total de communications vers les SVA mobiles n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2022, et en particulier en 2020 en raison de la crise sanitaire (+ 15 % en un an). Au premier trimestre 2023, ces usages diminuaient de 14 % en un an en raison de la hausse exceptionnelle observée un an auparavant (+ 14 % en un an)³. Depuis, la tendance à la baisse se poursuit chaque trimestre avec un recul de 10 % en un an sur l'ensemble de l'année 2023, et de 3 % en moyenne sur le premier semestre 2024.

Le revenu associé aux services vocaux au départ des clients des opérateurs fixes, 32 millions d'euros HT, diminue également, tout comme le trafic vocal associé. En 2020 et 2021, la baisse de ce trafic (environ - 8 % en un an) avait ralenti en partie en raison d'un besoin accru d'informations spécifiques à la crise sanitaire, pour retrouver en 2022 et jusqu'au premier semestre 2023, un niveau de baisse proche de celui observé en 2019, soit environ - 12 % en un an. Depuis le milieu de l'année 2023, le rythme annuel de recul s'accentue, s'élevant à environ - 25 % contre environ - 12 % au premier semestre 2023 et sur l'ensemble de l'année 2022.

Au total, le volume de communications vocales fixes et mobiles vers les services spéciaux s'élève à 905 millions au deuxième trimestre 2024. Il décroît de 13 % en un an ce trimestre.

Revenus des services à valeur ajoutée (en millions d'euros HT)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Services vocaux	76	77	79	71	67	-11,8%
dont au départ des clients des opérateurs fixes	39	38	37	34	32	-18,2%
dont au départ des clients des opérateurs mobiles	37	40	41	37	36	-5,1%
Services de données	83	91	92	92	91	9,2%
Services de renseignements (opérateurs attributaires de N°)	3	3	3	2	2	-25,9%
Revenus des services à valeur ajoutée	162	171	173	165	160	-1,2%
Trafic vers les services vocaux à valeur ajoutée (en millions de minutes)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Au départ des clients des opérateurs fixes	424	363	362	348	311	-26,5%
Au départ des clients des opérateurs mobiles	611	626	628	634	593	-2,9%
Trafic total	1 034	989	990	982	905	-12,6%

_

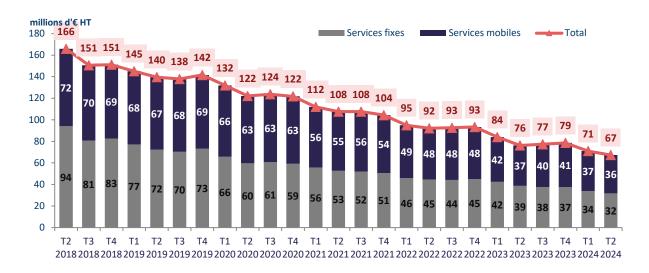
³ La cinquième vague de l'épidémie de Covid-19, une des plus importantes en nombre de contaminations, a eu lieu à cette période, entraînant une forte hausse des appels vers les services d'information.

Trafic vers les services de renseignements téléphoniques (en millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Nombre d'appels	1	1	1	1	1	-23,9%

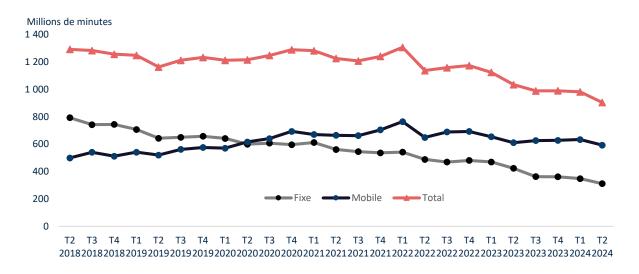
Notes:

- Sont considérés comme services de renseignements, les numéros de type 118xyz et les numéros courts donnant accès à des services de renseignement de type annuaire inversé (3288, 3217, 3200) ou annuaire international (3212) ;
- De nouveaux plafonds tarifaires pour les numéros de renseignements téléphoniques à tarification surtaxée sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2021. Pour plus d'informations, voir en annexe Services à valeur ajoutée.

Revenus des services vocaux à valeur ajoutée



Communications vocales à destination des services à valeur ajoutée



Notes:

- Depuis le 1^{er} octobre 2015, date d'entrée en vigueur de la réforme des services à valeur ajoutée, les numéros spéciaux sont nouvellement définis. Pour plus de précisions, voir en annexe <u>Services à valeur ajoutée</u>.
- L'article 28 de la loi n°2018-727 dispose qu'« à compter du 1er janvier 2021, les administrations au sens du 1° de l'article L. 100-3 du code des relations entre le public et l'administration, à l'exception des

collectivités territoriales et de leurs établissements publics, ne peuvent recourir à un numéro téléphonique surtaxé dans leurs relations avec le public au sens du 2° du même article L. 100-3. »

3 Les autres revenus des opérateurs

3.1 Les services d'hébergement et de gestion de centres d'appels

Revenus (en millions d'euros HT)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T2 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Hébergement et de gestion de centres d'appels	58	59	64	62	63	9,4%

3.2 Les terminaux et équipements

Le revenu lié à la vente et à la location de terminaux fixes et mobiles s'élève à 945 millions d'euros HT au deuxième trimestre 2024. Ce revenu avait été affecté par la crise sanitaire, notamment au deuxième trimestre 2020 (- 18 % en un an), avant de retrouver en 2021 un niveau proche de 2019. En 2023, le revenu lié à la vente des terminaux par les opérateurs a atteint un niveau historiquement élevé avec une hausse de près de près de 6 % au deuxième semestre 2023. Ce revenu décroît au deuxième trimestre 2024.

Le revenu lié l'activité mobile, qui représente, au deuxième trimestre 2024, 78 % du revenu global de la vente et de la location de terminaux, s'établit à 737 millions d'euros HT. Après un recul en 2020 en raison de la crise sanitaire suivi de trois années de croissance, ce revenu baisse au deuxième trimestre 2024.

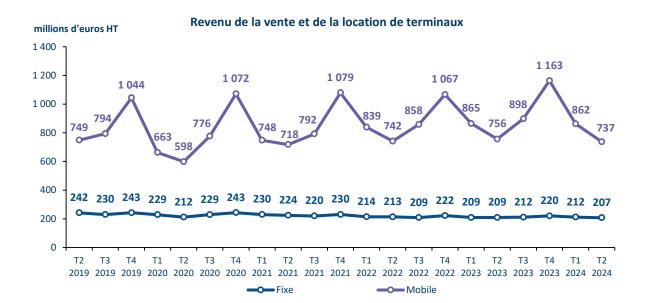
Le revenu lié à la vente et à la location des box, décodeurs, et autres terminaux est quant à lui en recul continu depuis pratiquement trois ans. Après - 1 % en un an sur l'ensemble de l'année 2023, il se stabilise au premier semestre 2024. Il s'élève à 207 millions d'euros HT au deuxième trimestre 2024.

Revenus de la vente et location de terminaux (en millions d'euros HT)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Liés aux activités téléphonie et internet fixes	209	212	220	212	207	-0,8%
Liés à l'activité mobile	756	898	1 163	862	737	-2,5%
Terminaux et équipements	965	1 110	1 384	1 074	945	-2,1%

Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

Notes:

- Le revenu provenant de la vente de terminaux inclut les commissions aux distributeurs.
- La norme comptable IFRS 15, appliquée à partir du 1er janvier 2018, a entraîné pour les opérateurs un transfert d'une partie du revenu des services mobiles vers le revenu de la vente et location de terminaux (pour plus d'informations, voir en annexe : <u>Changements liés à la norme IFRS</u>).



4 Le marché inter-opérateurs : prestations d'accès et d'interconnexion

4.1 L'ensemble du marché

Le revenu issu des prestations d'interconnexion et d'accès entre opérateurs des réseaux fixes et mobiles s'élève à 2,1 milliards d'euros au deuxième trimestre 2024. Après quatre trimestres de croissance, ce revenu diminue pour le troisième trimestre consécutif principalement en raison d'une croissance moins marquée du revenu des services fixes. Le revenu des services fixes est d'ailleurs stable ce trimestre. En effet, l'évolution du revenu des services fixes dépend en partie des cofinancements réalisés au cours le trimestre.

Parallèlement, les recettes des services mobiles diminuent depuis 2018. Ce recul s'est accéléré au début de l'année 2020 en raison de la baisse d'une partie des usages des services d'interconnexion couplée à une baisse des tarifs de terminaison d'appel mobiles chaque année depuis 2021. Le marché de gros mobile représente un peu moins de 20 % du revenu total des opérateurs sur le marché de gros.

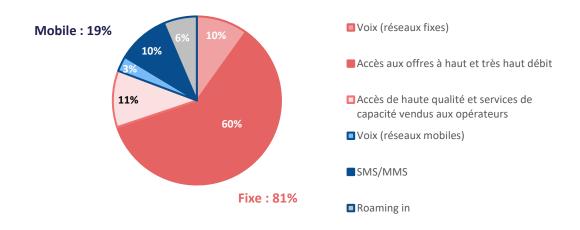
Revenus des services d'interconnexion et d'accès (en millions d'euros)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Opérateurs fixes	1 702	1 688	1 770	1 655	1 705	0,2%
Opérateurs mobiles	486	531	489	364	407	-16,2%
Ensemble des services d'interconnexion et d'accès	2 188	2 219	2 259	2 019	2 113	-3,4%

Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

Notes:

- L'attention du lecteur est attirée sur le fait que les chiffres de l'interconnexion ci-dessus peuvent ne pas être exempts de doubles comptes, notamment sur le champ des opérateurs fixes.
- Les revenus et les volumes de l'interconnexion ne sont pas établis sur les mêmes périmètres, ce qui rend inapproprié un rapprochement entre ces deux indicateurs pour une estimation de prix moyen.
 Par exemple, les revenus d'interconnexion incluent des revenus fixes tels que les paiements au titre des liaisons de raccordement ainsi que des prestations entre opérateurs.
- Définitions et évolutions des tarifs du marché de gros et des terminaisons d'appels en annexe : L'interconnexion fixe et mobile.

Répartition des revenus des services d'interconnexion et d'accès des opérateurs 2,1 milliards d'euros au deuxième trimestre 2024



4.2 Les services d'interconnexion et d'accès des opérateurs fixes

Le revenu issu des prestations fournies sur les réseaux fixes (téléphonie et internet) s'élève, au deuxième trimestre 2024, à 1,7 milliard d'euros. Ce revenu se stabilise ce trimestre après avoir progressé de manière presque continue depuis la fin de l'année 2019. Il est porté uniquement par les services internet, dont les offres d'accès en cofinancement sur les réseaux FttH.

Un peu moins de 90 % du revenu total du marché de gros sur réseaux fixes (88 %, 1,5 milliard d'euros au deuxième trimestre 2024) provient de la vente, par les opérateurs d'infrastructures aux opérateurs commerciaux, d'accès internet à haut et très haut débit, qu'ils revendront aux entreprises et aux particuliers sur le marché de détail. Ce revenu connaît une progression continue depuis 2017, avec une augmentation d'environ + 10 % en 2022 et en 2023. Certains trimestres ont connu des hausses exceptionnelles, notamment une croissance annuelle de + 30 % au quatrième trimestre 2022, principalement en raison d'importants cofinancements sur le réseau FttH. Au deuxième trimestre 2024, la croissance se poursuit et s'élève à + 6 % environ.

Au sein de ce revenu, le revenu associé aux prestations de gros généralistes sur réseau cuivre (dégroupage et bitstream) et autres technologies (câble, cartes SIM 4G/G à usage fixe, etc.) s'élève à 275 millions d'euros, soit 18 % du revenu total de l'accès (- 6 points en un an). Le revenu associé aux prestations généralistes, très majoritairement sur réseau cuivre, enregistre un recul de 15 % en un an au premier semestre 2024 après - 22 % sur l'ensemble de l'année 2023. Le nombre de lignes cuivre DSL associées diminue depuis sept ans, à un rythme qui ne cesse de s'accélérer : - 31 % en un an ce trimestre contre - 23 % un an auparavant. En revanche, le revenu de gros des accès généralistes en fibre optique augmente de 15 % en un an au deuxième trimestre 2024, et s'élève à 986 millions d'euros. Cette croissance fait plus que compenser la perte sur le marché de gros du cuivre, et dépend notamment du montant des cofinancements sur le réseau FttH réalisé sur le trimestre.

La dernière composante de ce revenu concerne la vente des accès passifs ou activés de haute qualité et réseaux intersites aux opérateurs. Les offres correspondantes sont destinées uniquement aux entreprises, car elles comportent des services à valeur ajoutée en termes de fonctionnalités, de performance et/ou de qualité de service. Le revenu des accès de haute qualité et « réseaux intersites » s'élève à 230 millions d'euros, et représente 15 % du revenu de l'accès sur le marché de gros. Il augmente pratiquement sans discontinuer depuis 2019, mais sa croissance ralentit ; de + 11 % en un an en 2022, le revenu issu de la vente des accès de haute qualité et « réseaux intersites » a progressé d'environ + 5 % en un an sur l'ensemble de l'année 2023 et + 4 % au premier trimestre 2024. Au deuxième trimestre 2024, il enregistre un léger recul (- 1 % en un an).

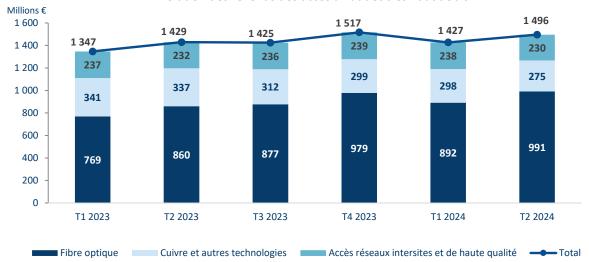
Revenus des services d'interconnexion et d'accès sur les réseaux fixes (en millions d'euros)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Total revenus d'accès et réseaux intersites	1 429	1 425	1 517	1 427	1 496	4,7%
dont Internet à haut et très haut débit (dégroupage, bitstream, très haut débit)	1 198	1 189	1 278	1 190	1 266	5,8%
dont accès réseaux intersites, généralistes et de haute qualité, services de capacité	232	236	239	238	230	-0,8%
Total revenus du service téléphonique	273	263	254	228	209	-23,3%
Ensemble des revenus des services d'interconnexion fixe	1 702	1 688	1 770	1 656	1 706	0,2%
Ensemble des revenus des services d'interconnexion fixe Revenus des services d'accès et réseaux intersites (millions d'euros)	1 702 T2 2023	1 688 T3 2023	1 770 T4 2023	1 656 T1 2024	1 706 T2 2024	0,2% Variation T2 24/T2 23
Revenus des services d'accès et réseaux intersites						Variation T2 24/T2 23
Revenus des services d'accès et réseaux intersites (millions d'euros)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Revenus des services d'accès et réseaux intersites (millions d'euros) Internet à haut et très haut débit	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23 5,8% 15,2%
Revenus des services d'accès et réseaux intersites (millions d'euros) Internet à haut et très haut débit dont fibre optique (accès passifs et activés généralistes)	T2 2023 1 198 860	T3 2023 1 189 877	T4 2023 1 278 979	T1 2024 1 190 892	T2 2024 1 266 991	Variation T2 24/T2 23 5,8% 15,2% -18,3%

Les chiffres en italique ont été modifiés par rapport à la publication précédente.

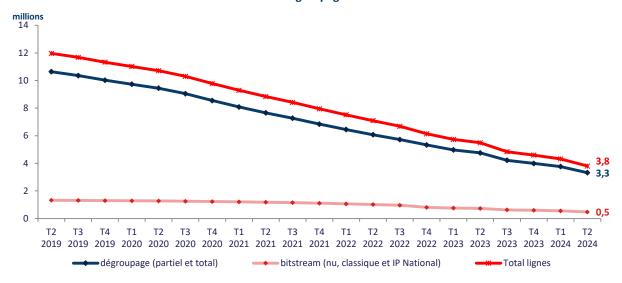
Parc d'accès en dégroupage et en "bitstream" (hors DSLE) (en millions)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Nombre de lignes totalement et partiellement dégroupées	4,757	4,218	3,993	3,763	3,324	-30,1%
Nombre de lignes en "bitstream" (nu, classique et IP National)	0,730	0,626	0,602	0,557	0,480	-34,3%
Nombre de lignes dégroupées et en "bitstream"	5,488	4,844	4,595	4,320	3,804	-30,7%

Plus d'informations sur l'état des déploiements des services haut et très haut débit fixes : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/le-marche-du-haut-et-tres-haut-debit-fixe-deploiements/





Nombre d'accès en dégroupage et en "bitstream"



Enfin, le montant des prestations liées au service téléphonique fixe, 209 millions d'euros au deuxième trimestre 2024, continue de diminuer (- 23 % en un an) au rythme du trafic d'interconnexion. Le trafic d'interconnexion (12,3 milliards de minutes ce trimestre) diminue sans discontinuer depuis plus de dix ans (- 15 % ce trimestre), à l'exception de l'année 2020 où il avait progressé de + 8 % en un an en raison de l'augmentation du trafic vocal sur le marché de détail

Service téléphonique (yc vGA)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Revenus (millions d'euros)	273	263	254	228	209	-23,3%
Trafic (millions de minutes)	14 556	13 940	13 570	13 183	12 317	-15,4%

Note : définitions et évolutions des tarifs du marché de gros et des terminaisons d'appels en annexe : L'interconnexion fixe et mobile.

4.3 Les services d'interconnexion et d'accès des opérateurs mobiles

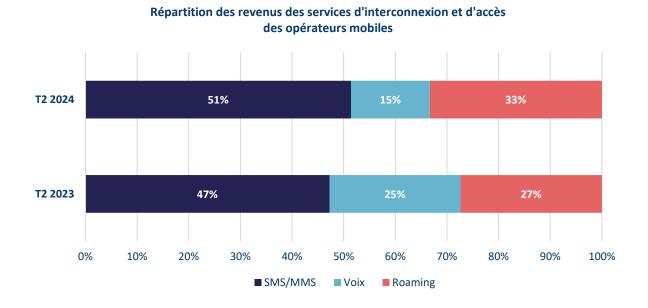
Le revenu des services d'interconnexion et d'accès des opérateurs mobiles s'établit à 407 millions d'euros au deuxième trimestre 2024. En baisse depuis le deuxième trimestre 2020, il décroît de 16,2 % en un an au deuxième trimestre 2024.

Le repli de ce revenu s'explique en partie par la révision du plafond tarifaire de la terminaison d'appel mobile, passé de 0,4 à 0,2 cts €/mn au 1^{er} janvier 2024 (-50 %). Le revenu associé à la terminaison d'appel baisse ainsi de 50 % en un an, le trafic vocal issu des services d'interconnexion des opérateurs mobiles étant pratiquement stable au deuxième trimestre 2024. Le revenu associé à la terminaison d'appel représente 15 % de l'ensemble du revenu total d'interconnexion et d'accès des opérateurs mobiles, soit une baisse de 10 points en un an.

Le volume de SMS entrants s'élève à 14,7 milliards au deuxième trimestre 2024, en repli de 10,3 % en un an. La baisse du trafic entraine un recul de 8,9 % en un an du revenu associé. Ce revenu représente 51 % des recettes totales des services d'interconnexion.

Les services de *roaming in*, proposés par les opérateurs nationaux aux clients des opérateurs étrangers en itinérance en France, génèrent quant à eux des revenus croissants depuis trois ans, en lien avec la reprise des déplacements à l'international. Cette phase de croissance du revenu succède à une période de forte baisse en 2020. Au deuxième trimestre 2024, les recettes de ces services s'établissent à 136 millions d'euros HT, soit une progression de 2 % en un an.

Revenus des services d'interconnexion et d'accès des opérateurs mobiles (en millions d'euros)	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Terminaisons d'appel nationale et internationale	123	114	122	64	62	-49,5%
Prestations de terminaison d'appel SMS et MMS	230	228	223	209	209	-8,9%
Roaming in	133	190	143	90	136	2,0%
Ensemble des services d'interconnexion et d'accès	486	531	489	364	407	-16,2%
Ensemble des services d'interconnexion et d'accès Trafics des services d'interconnexion des opérateurs mobiles	486 T2 2023	531 T3 2023	489 T4 2023		407 T2 2024	-16,2% Variation T2 24/T2 23
		ТЗ 2023			T2 2024	Variation T2 24/T2 23



4.4 Le trafic en roaming in des opérateurs mobiles

Après avoir chuté en 2020 à la suite des restrictions de déplacements à l'étranger pendant la crise sanitaire, les usages en *roaming in* ont progressé à nouveau à partir du deuxième trimestre 2021. Au deuxième trimestre 2024, seul le trafic de données en *roaming in* continue de progresser.

La consommation vocale en *roaming in s'*élève à 1,2 milliard de minutes au deuxième trimestre 2024. Elle décroît depuis un an (- 19,5 % au deuxième trimestre 2024) après deux années de hausse.

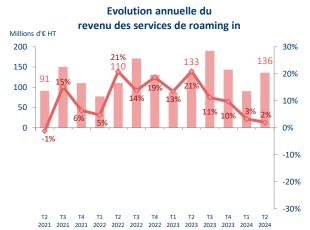
Le volume de SMS émis en *roaming in* atteint 132 millions au deuxième trimestre 2024. Après une année de hausse, ce trafic décroît de 22,8 % en un an au deuxième trimestre 2024.

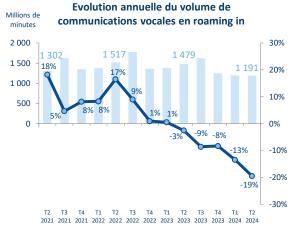
La consommation de données mobiles en *roaming in* s'établit à 110 000 téraoctets au deuxième trimestre 2024. Le trafic de données mobiles en *roaming in* s'était fortement contracté en période de crise sanitaire (jusqu'à - 42 % au deuxième trimestre 2020) avant de progresser à nouveau à partir du deuxième trimestre 2021. Elle continue de progresser trois ans après la reprise des déplacements à l'étranger, à un rythme cependant moins soutenu que les années précédentes (+ 19,5 % au deuxième trimestre 2024, contre + 52 % un an auparavant)

Trafic de roaming in des opérateurs mobiles	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	Variation T2 24/T2 23
Communications vocales (en millions de minutes)	1 479	1 623	1 250	1 199	1 191	-19,5%
Trafic de SMS (en millions)	171	242	147	137	132	-22,8%
Consommation de données (en teraoctets)	91 860	134 108	86 316	90 593	109 798	19,5%

Note:

- Le « roaming in » correspond à la prise en charge par un opérateur mobile français de l'ensemble des communications (voix, SMS, données) émises et reçues en France par les clients des opérateurs mobiles étrangers. Le revenu correspond à des reversements entre opérateurs. Le rapport revenu/volume ne correspond à aucun tarif et en particulier pas à un tarif facturé au client.
- Ce segment de marché est un sous-ensemble du marché total. Cf. l'évolution des tarifs du roaming in en annexe : <u>L'interconnexion fixe et mobile</u>.





Evolution du volume de SMS en roaming in



Evolution annuelle du volume de données consommées en roaming in



Annexe: précisions et définitions

A. Services fixes

a) Précisions sur la terminologie relative aux indicateurs du service téléphonique sur large bande

Les indicateurs du service téléphonique sur large bande de la présente publication couvrent la voix sur large bande (VLB) quel que soit le support (DSL, fibre optique, etc.).

L'ARCEP a désigné par « voix sur large bande » les services de téléphonie fixe utilisant la technologie de la voix sur IP sur un <u>réseau d'accès</u> à l'internet dont le débit dépasse 128 kbit/s et dont <u>la qualité est maîtrisée</u> par l'opérateur qui les fournit ; et par « voix sur internet » les services de communications vocales utilisant le réseau public d'accès à l'internet et dont la qualité de service n'est pas maîtrisée par l'opérateur qui les fournit.

Les communications au départ des services de voix sur large bande comptabilisées dans l'observatoire correspondent à des services offerts au niveau de l'accès. Ces indicateurs ne correspondent pas à du trafic qui utiliserait le protocole IP uniquement sur le cœur de réseau.

b) Précisions sur les notions de « lignes » et « abonnements »

De nombreux foyers disposent de deux abonnements au service téléphonique, l'un en RTC, l'autre en VLB couplé avec l'accès à l'internet haut ou très haut débit. Dès lors le trafic moyen et la facture moyenne par abonnement baissent mécaniquement. Pour permettre un suivi plus pertinent des indicateurs reflétant la consommation et la dépense moyenne des clients, la notion de « ligne » est introduite.

Les termes « ligne » et « abonnement » étaient employés indifféremment jusqu'en 2004 pour désigner le nombre de souscriptions au service téléphonique.

Pour la téléphonie sur ligne analogique, un abonnement correspondait à une ligne fixe. Par convention, dans le cas des lignes numériques, on comptabilisait autant de lignes fixes que d'abonnements au service téléphonique, soit 2 pour les accès de base et jusqu'à 30 pour les accès primaires. En pratique, l'entreprise cliente s'acquitte du montant de l'abonnement téléphonique mensuel autant de fois qu'elle a souscrit d'abonnements, 2 pour un accès de base et jusqu'à 30 pour un accès primaire. Cette convention est conservée.

Avec la mise en œuvre de la voix sur large bande, les opérateurs peuvent commercialiser le service téléphonique (en VLB) sur un accès analogique qui fournit déjà le service téléphonique par le RTC. Pour faciliter les comparaisons, l'indicateur du nombre de « lignes » est défini comme :

- pour les accès numériques : le nombre d'abonnements au service téléphonique, soit 2 pour les accès de base et jusqu'à 30 pour les accès primaires ;
- pour les accès analogiques : les abonnements RTC, d'une part, et les abonnements sur ligne xDSL sans abonnement RTC, d'autre part ;
- pour les abonnements au service téléphonique par le câble, l'abonnement.

En ce qui concerne les revenus, le nombre de forfaits multi services ne cesse de progresser. Ils incluent la possibilité de téléphoner, en illimité, vers certaines destinations sans facturation supplémentaire. Dès lors, la facture est de plus en plus globalisée, indépendante du volume de communications (à

l'instar de ce qui se fait sur le mobile). L'accès à l'internet et l'accès à la téléphonie sont de plus en plus indissociables.

c) Définitions relatives aux abonnements internet à très haut débit

Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s : ces abonnements concernent des réseaux en fibre optique de bout en bout (c'est-à-dire supportant un accès à l'internet via une boucle locale optique mutualisée ou via une boucle locale optique dédiée), des réseaux « hybrides fibre câble coaxial » (HFC), des réseaux en fibre optique avec terminaison en câble coaxial (FttLA), ainsi que les abonnements VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s, les abonnements très haut débit radio ainsi que le satellite très haut débit. Le nombre d'abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié.

Les offres 4G/5G fournies par les opérateurs mobiles dédiées uniquement à un usage internet fixe sont également comptabilisées dans les accès très haut débit. Ces cartes SIM sont utilisées pour alimenter des routeurs en entreprise ou des « boxes » 4G/5G grand public et ne peuvent pas être utilisées en situation de mobilité. Ces offres sont à distinguer d'autres types de technologies, comme les réseaux fixes sans fil déployés par certains acteurs afin d'apporter des services d'accès à internet fixe, comme les réseaux Wimax, wifi ou les réseaux très haut débit radio, qui consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE.

Le VDSL2 est une technologie utilisée par les opérateurs depuis le 1^{er} octobre 2013, et dont l'accès aux lignes en distribution indirecte a été ouvert le 27 octobre 2014.

Enfin, un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégroupage ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ce décalage.

d) Définitions relatives aux factures moyennes et aux trafics moyens par ligne et abonnement des services fixes

<u>La facture moyenne par ligne fixe</u> est calculée en divisant le revenu (accès téléphonique et communications (RTC et VLB), accès à internet et services de contenu liés aux accès haut et très haut débit (télévision, VOD, téléchargement de musique...)) pour le trimestre N par une estimation du parc moyen de lignes fixes du trimestre N rapporté au mois. Ne sont pas comptabilisés :

- a. les revenus de la publiphonie et des cartes ;
- b. les revenus des autres services liés à l'accès à l'internet, qui correspondent aux revenus des FAI pour la publicité en ligne et aux commissions versées aux FAI liées au commerce en ligne ;
- c. les revenus des services à valeur ajoutée et services de renseignements ;
- d. les revenus des services de capacité.

<u>Parc moyen de clients</u> du trimestre N : [(parc total de clients à la fin du trimestre N + parc total de clients à la fin du trimestre N-1) / 2].

L'interprétation des variations des factures moyennes globales doit tenir compte des possibles effets de structure. En effet, leurs évolutions peuvent s'expliquer par un changement dans la répartition des catégories de clients indépendamment de l'évolution des factures moyennes de chaque catégorie de clients.

<u>La facture mensuelle moyenne par abonnement RTC</u> est calculée en divisant le revenu des abonnements et des communications depuis les lignes fixes sur le RTC (c'est à dire hors revenus VLB), pour le trimestre N par une estimation du parc moyen d'abonnements du trimestre rapporté au mois.

<u>La facture mensuelle moyenne par accès à haut ou très haut débit</u> est calculée en divisant le revenu des accès en haut ou très haut débit (accès internet et services de contenus facturés par l'opérateur de CE fournisseur du service d'accès à internet, communications téléphoniques sur large bande) du trimestre N par une estimation du parc moyen de clients du trimestre N rapporté au mois.

<u>Le trafic mensuel moyen par ligne fixe</u> est calculé en divisant le volume de trafic (RTC et VLB) du trimestre N par une estimation du parc moyen de lignes fixes du trimestre rapporté au mois.

<u>Le volume de trafic mensuel moyen RTC par abonnement</u> (respectivement VLB) est calculé en divisant le volume de trafic en RTC (respectivement en VLB) du trimestre N par une estimation du parc moyen d'abonnements au service téléphonique RTC (respectivement VLB) du trimestre N rapporté au mois.

e) Définition de la rubrique « autres revenus liés à l'accès à l'internet »

Cette rubrique correspond aux revenus annexes des fournisseurs d'accès à internet tels que l'hébergement de sites ou les revenus de la publicité en ligne. Elle intègre également les revenus des services de contenus liés aux accès à haut et très haut débit facturés par l'opérateur de communications électroniques (recettes des abonnements à un service de télévision, des services de téléchargements de musique, de vidéo à la demande, de services de presse en ligne et livres numériques, etc...), dès lors qu'ils sont facturés explicitement par l'opérateur de CE et couplés à l'accès internet. Cette rubrique n'inclut pas les revenus des services de télévision par le câble. Les recettes liées à la vente et location de terminaux de type « box » sont intégrées à la rubrique « vente et location de terminaux des opérateurs fixes et des fournisseurs d'accès à l'internet ».

B. Services mobiles

a) Définitions relatives aux cartes SIM

Le parc actif 3G est défini comme le nombre de clients ayant accédé au cours des trois derniers mois (en émission ou en réception) à un service mobile (voix, transfert de données...) utilisant la technologie d'accès radio 3G. Une carte active 3G peut également être active en 2G, 4G ou 5G.

Le parc actif 4G est défini comme le nombre de clients ayant accédé au cours des trois derniers mois (en émission ou en réception) à un service mobile de voix ou de transfert de données utilisant la technologie d'accès radio 4G. Ne sont comptabilisés ici que les clients actifs qui disposent donc à la fois d'une offre 4G et d'un terminal compatible. Une carte active 4G peut également être active 2G ou 3G ou 5G.

Le parc actif 5G est défini comme le nombre de clients ayant accédé au cours des trois derniers mois (en émission ou en réception) à un service mobile utilisant la technologie d'accès radio 4G. Ne sont comptabilisés ici que les clients actifs qui disposent donc à la fois d'une offre 5G et d'un terminal compatible. Une carte active 5G peut également être active 2G ou 3G ou 4G.

Une carte internet active est définie comme une carte ayant fait l'usage d'un service de données au cours des trois derniers mois, quel que soit le réseau mobile.

b) Revenu des services mobiles

Fin de l'allocation des chiffres d'affaires entre les services voix, SMS Data et SVA

Avec la généralisation des offres incluant plusieurs services (voix, SMS et data) et des offres d'abondance sur l'ensemble de ces services, l'allocation du revenu entre les différents services mobiles est devenue de plus en plus difficile et artificielle (car nécessitant l'utilisation de clés d'allocation). En conséquence, la segmentation du revenu entre communications vocales mobiles, SMS et services de données mobiles n'est plus publiée ni demandée aux opérateurs depuis le premier trimestre 2015.

L'arrêt de l'utilisation de clés d'allocation conduit à ne plus allouer une partie du revenu des forfaits incluant l'usage de services de contenu aux services à valeur ajoutée. Cette modification a conduit à réaffecter certains revenus auparavant comptabilisés dans la publication sur la ligne « services à valeur ajoutée » vers la ligne « revenu des services mobiles ».

Par ailleurs, le périmètre du revenu des services mobiles ne comprend plus le revenu des cartes MtoM, celui-ci étant comptabilisé dans la présente publication à la section 2.2 « Le marché des objets connectés ».

Changements liés à la norme IFRS

Avec l'application des normes comptables IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, le revenu des forfaits mobiles, comme celui de la vente et location de terminaux, est affecté du fait du changement de comptabilisation de la partie liée au remboursement des terminaux qui est désormais enregistrée comptablement en totalité à la date de son achat par le client, dans les revenus des terminaux.

Auparavant, ce montant (la « subvention opérateur ») était comptabilisé au travers de l'abonnement mensuel du client pour la période d'engagement. Au-delà de la période d'engagement, si le client ne modifiait pas son contrat, le montant était affecté aux revenus des services mobiles.

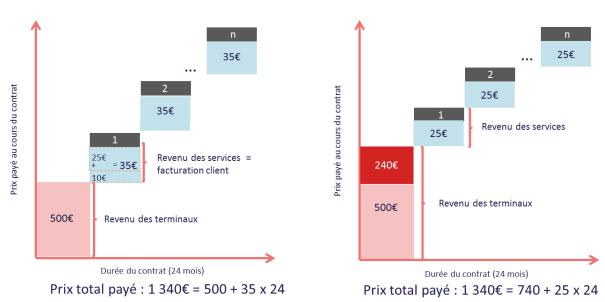
Il y a donc plusieurs effets:

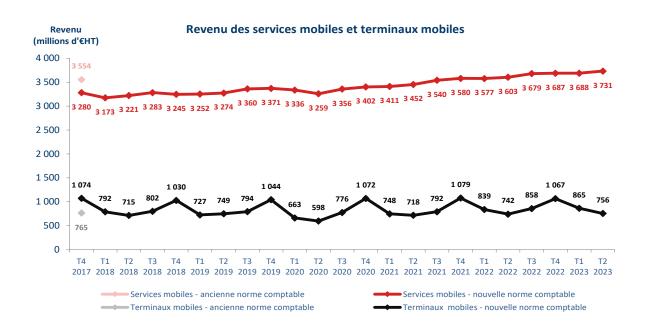
- Un transfert de revenu entre les forfaits et les terminaux du montant du remboursement mensuel sur la période d'engagement
- Une comptabilisation de ce revenu à la date d'achat, versus un étalement mensuel (généralement de 24 mois)

Au-delà de la période d'engagement liée au remboursement du terminal, la totalité du montant du forfait facturé chaque mois reste comptabilisée en revenu des services mobiles (forfaits).



Anciennes normes comptables (IAS 18)





c) Définitions des factures moyennes mobiles

Le parc moyen de cartes SIM du trimestre N : [(parc total (hors MtoM) de cartes à la fin du trimestre N + parc total (hors MtoM) de cartes à la fin du trimestre N-1) / 2]

La facture mensuelle moyenne mobile par carte SIM est calculée en divisant le revenu des services mobiles (revenus voix et données, y compris *roaming out*, hors revenu des appels entrants et hors cartes MtoM) du trimestre N par le parc moyen de cartes SIM (hors cartes MtoM) du trimestre N rapporté au mois. Cet indicateur, qui n'intègre pas les revenus de l'interconnexion, ni ceux des services avancés, est distinct de l'indicateur traditionnel de revenu moyen par client (ARPU). L'interprétation des variations des factures moyennes globales doit tenir compte des possibles effets de structure. En effet, leurs évolutions peuvent s'expliquer par un changement dans la répartition des catégories de clients indépendamment de l'évolution des factures moyennes de chaque catégorie de clients.

Le volume de données mensuel moyen mobile par carte SIM est calculé en divisant le volume de données du trimestre N par le parc moyen de cartes du trimestre N rapporté au mois. Le volume de données inclut notamment les communications vocales et l'échange de messages interpersonnels réalisés via des logiciels/applications. Les cartes « MtoM » ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Le volume de trafic mensuel moyen mobile par carte SIM est calculé en divisant le volume de la téléphonie mobile (y compris *roaming out*) du trimestre N par le parc moyen de cartes (hors cartes internet/data exclusives et cartes MtoM) du trimestre N rapporté au mois.

Le nombre de SMS moyen par carte SIM, est calculé en divisant le nombre de SMS du trimestre N par le parc moyen de cartes SIM (hors cartes internet exclusives et cartes « MtoM ») du trimestre N rapporté au mois. Ce nombre n'inclut pas les messages surtaxés (votes lors d'émissions TV par exemple).

d) L'itinérance internationale

Le roaming out correspond aux services d'itinérance facturés aux clients des opérateurs mobiles français pour les services mobiles utilisés à l'étranger et pris en charge par le réseau d'un opérateur international partenaire. En revenu, sont comptabilisées uniquement les prestations facturées, spécifiquement ou au-delà du forfait, aux clients de l'opérateur pour les services d'itinérance et ce quel que soit le service (communications vocales entrantes et sortantes, services de messagerie et de données). Depuis le 15 juin 2017, les opérateurs ont l'obligation d'appliquer à ces services d'itinérance les tarifs nationaux à leurs clients voyageant au sein de l'Union européenne. Le roaming in correspond à la prise en charge par un opérateur mobile français de l'ensemble des communications (voix, SMS, données) émises et reçues en France par les clients des opérateurs mobiles étrangers. Le revenu correspond à des reversements entre opérateurs. Le rapport revenu/volume ne correspond à aucun tarif et en particulier pas à un tarif facturé au client.

<u>Evolution des tarifs</u>: depuis 2007, les tarifs d'itinérance internationale en zone UE étaient imposés aux opérateurs mobiles par un règlement européen, définissant le plafonnement des tarifs de détail.

A partir du 30 avril 2016, le plafonnement du tarif de détail de l'itinérance se faisait par comparaison au tarif national, c'est-à-dire que les frais supplémentaires par rapport aux tarifs nationaux ne pouvaient excéder les seuils fixés par le règlement : +5c€ HT par minute pour les appels émis à l'étranger, + 1,14 c€ HT par minute pour les appels reçus à l'étranger, + 2c€ HT pour les SMS, de + 5 c€/Mo pour l'internet mobile.

Depuis le 15 juin 2017, les prix en itinérance en Europe doivent correspondre aux tarifs nationaux. Les tarifs de gros ont été fixés à partir du 15 juin 2017 à 1c€/message pour les SMS (contre 2c€/message pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 14 juin 2017) ; à 3,2c€/min pour la voix (contre 50c€/min pour la

période du 1^{er} juillet 2014 au 14 juin 2017) et, à partir du 1^{er} janvier 2018 à 6,0€/Go pour l'internet mobile (contre 7,7c€/Go antérieurement).

Plus d'informations sur : https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/grand-dossier-roaming.html

C. Règle d'allocation des revenus dans le cas d'offres couplées fixe-mobile

Dans le cas des offres couplées fixe – mobile (offre incluant au moins un service fixe et un service mobile), le revenu des services couplés doit être alloué comme suit :

- Lorsque l'offre couplée est vendue à un prix unique pour l'ensemble des services offerts, le prix de chacun des services (fixe et mobile) à considérer est celui qui aurait été appliqué au client si la brique en question était souscrite isolément. La réduction du tarif est alors appliquée au prorata de l'ensemble des services composant l'offre.
- Lorsque l'offre couplée est vendue sous forme d'une réduction appliquée à un ou plusieurs services, l'opérateur comptabilisera le revenu net des remises appliquées à chaque service.
- Le revenu attribuable aux services mobiles sera comptabilisé dans les recettes des services mobiles
- Le revenu attribuable aux services fixes sera comptabilisé dans les recettes des services fixes.

D. Services à valeur ajoutée

Les revenus des services à valeur ajoutée correspondent à l'ensemble des sommes facturées par les opérateurs aux clients, y compris les sommes reversées par les opérateurs aux sociétés fournisseurs de services. On considère ici tous les services à valeur ajoutée accessibles par le réseau fixe ou mobile, pour lesquels le tarif global comprend, d'une part, le tarif pour l'acheminement de la communication et, d'autre part, le tarif du service offert au client, ainsi que les services gratuits pour l'appelant (ou libre appel). Les services de renseignements téléphoniques sont associés aux services à valeur ajoutée.

La réforme de la tarification des appels à destination des SVA est entrée en vigueur le 1 er octobre 2015. Elle a conduit à distinguer le tarif de la communication rémunérant l'opérateur de celui du service rémunérant l'éditeur. Depuis cette réforme, la communication vers les services spéciaux banalisés et surtaxés est facturée au prix d'un appel vers un numéro de téléphone fixe quel que soit le réseau d'appel, fixe ou mobile. De même, cette réforme met en œuvre la gratuité totale des communications vers les services à valeur ajoutée gratuits, que l'appel ait été passé depuis un réseau fixe ou mobile.

A compter du 1^{er} octobre 2015, date d'entrée en vigueur de la réforme des services à valeur ajoutée, les numéros spéciaux ont été définis comme suit :

- les numéros à tarification gratuite (numéros à dix chiffres commençant par 0800 à 0805, de tous les numéros courts à 4 chiffres commençant par 30 ou 31 et de certains numéros courts à 4 chiffres commençant par 32, 34, 36 ou 39): numéros vers lesquels les appels ne font plus l'objet d'aucune facturation au départ des réseaux fixes ou mobiles;
- les numéros à tarification normale (numéros à dix chiffres commençant par 0806 à 0809 et de certains numéros courts à 4 chiffres commençant par 1 ou 3): numéros vers lesquels les appels sont facturés au prix d'un appel vers un numéro fixe (" appel normal ");
- les numéros à tarification surtaxée (numéros à dix chiffres commençant par 081, 082, 0809 et de certains numéros courts à 4 chiffres commençant par 1 ou 3): numéros vers lesquels les appels

sont facturés au prix d'un appel vers un numéro fixe (" appel normal ") auquel s'ajoute le prix du service défini par l'éditeur. Ces numéros permettent à des éditeurs de vendre des contenus ou des services spécifiques par voie téléphonique (prévisions météo, renseignements, achats de billets, etc.)

La décision n°2018-0881 établissant le plan de numérotation et ses règles de gestion (https://www.arcep.fr/uploads/tx_gsavis/18-0881.pdf) a pour objet d'établir une version actualisée et consolidée du plan de numérotation qui rassemble l'ensemble des conditions d'utilisation et des règles de gestion applicables aux ressources en numérotation attribuées par l'Autorité. Elle élargit notamment le périmètre du plan de numérotation au plan d'identification des réseaux publics et des abonnements, au plan de signalisation sémaphore et aux codes identifiant de réseau qui faisaient, avant l'adoption de la présente décision, l'objet de décisions spécifiques.

Les décision n° 2019-0954 et décision n° 2022-1583 modifient la décision n°2018-0881 (https://www.arcep.fr/uploads/tx_gsavis/22-1583.pdf). Elles ont « pour objet de moderniser le cadre relatif à l'attribution et à l'utilisation des ressources en numérotation afin, notamment, de tenir compte de l'évolution des besoins des opérateurs et des utilisateurs finals et de répondre à certaines nouvelles problématiques rencontrées par ces acteurs ».

Les services à valeur ajoutée de type « données »

Ils ne concernent que les clients des opérateurs mobiles. Ils incluent la facturation des SMS et MMS permettant à un client en réponse à un SMS qu'il envoie d'obtenir un contenu (téléchargement) ou de participer à un événement, par exemple, les services kiosque « Gallery », services d'alerte, de « chat », services de type météo, astrologie, téléchargement de sonneries, les votes lors d'émissions TV, etc. Les services de contenu (hors voix) facturés par l'opérateur (vidéo à la demande, presse en ligne, livres numériques par exemple) ne sont pas comptabilisés dans cette rubrique mais dans le chiffre d'affaires des services mobiles.

Les services de renseignements

La décision n°2018-0881 dispose également dans la partie 7.6.2 des motifs qu'à compter du 1^{er} août 2021, les numéros de renseignements téléphoniques ayant choisi une « tarification majorée » doivent respecter les plafonds tarifaires suivants :

Format du numéro	Tarif composante	Tarif composante « S » (hors TVA)				
ronnat au numero	« C »	Facturation à la durée	Facturation à l'acte			
118 XYZ	Banalisé	S ≤ 0,667 € / minute	S ≤ 2,500 € / appel			

Les anciens plafonds étaient pour mémoire de 2,5€ par appel + 2,5€ par minute.

La loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037307624/), qui dispose à l'article 28 qu'« à compter du 1^{er} janvier 2021, les administrations au sens du 1° de l'article L. 100-3 du code des relations entre le public et l'administration, à l'exception des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, ne peuvent recourir à un numéro téléphonique surtaxé dans leurs relations avec le public au sens du 2° du même article L. 100-3. »

E. L'interconnexion fixe et mobile

L'interconnexion est l'ensemble des services offerts entre opérateurs résultant d'accords dits d'interconnexion. En cas de rapprochements ou de concentration d'entreprises, une partie des flux entre entreprises disparaît ce qui peut expliquer des baisses entre deux trimestres.

Les revenus et les volumes de l'interconnexion ne sont pas établis sur les mêmes périmètres, ce qui rend un rapprochement inapproprié entre ces deux indicateurs pour une estimation de prix moyen (les revenus d'interconnexion incorporent des revenus fixes, tels que les paiements au titre des liaisons de raccordement ainsi que des prestations entre opérateurs).

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que les chiffres de l'interconnexion ci-dessus peuvent ne pas être exempts de doubles comptes, notamment sur le champ des opérateurs fixes.

Interconnexion fixe

- Les prestations de gros d'accès au haut débit comprennent le revenu du dégroupage et des prestations du « bitstream » ou équivalentes au « bitstream ». Le tarif récurrent mensuel de l'accès total à la boucle locale et la sous boucle-locale cuivre (dégroupage total) (y compris IFER) s'élevait à 10,04 euros HT depuis le 1^{er} avril 2023. Ce montant s'élève à 11,27 euros HT depuis le 1^{er} janvier 2024. Le tarif récurrent mensuel de l'accès partagé à la boucle locale et à la sous boucle locale cuivre (dégroupage partiel) s'élève quant à lui à 1,77 euro HT par mois.

Pour plus d'informations sur le dégroupage : <u>Décision n° 2023-2821 de l'Arcep en date du 14 décembre 2023 fixant un encadrement tarifaire pour les années 2024 et 2025 des accès à la boucle locale cuivre soumis à l'obligation d'orientation vers les coûts imposée par la décision n° 2023-2802 d'analyse du marché 1</u>

- Le tarif de terminaison d'appels fixe, pour l'ensemble des opérateurs, est de 0,07 c€ depuis le 1^{er} juillet 2021 contre 0,077 c€ depuis 2017.

Le bitstream correspond à une offre de gros qui permet aux opérateurs alternatifs, via un raccordement sur un point de livraison (régional ou national) de l'opérateur historique, de commercialiser des services à haut débit dans les zones dans lesquelles ils ne sont pas présents au titre du dégroupage.

Interconnexion mobile

- Les services d'interconnexion des opérateurs mobiles comprennent les revenus de la terminaison d'appel voix et SMS ainsi que le *roaming in*. Ne sont pas inclus les revenus des prestations de collecte des MVNO/full MVNO ou des opérateurs en itinérance nationale qui représentent environ 630 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2021.
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, le prix maximum de la terminaison d'appel vocal mobile est de 0,2 c€/min pour l'ensemble des opérateurs mobiles (métropole et DOM) contre 0,4 c€/min en 2023.
- La terminaison d'appel SMS est d'1c€/SMS pour tous les opérateurs (métropole et DOM) depuis le 1^{er} janvier 2013.

Pour plus d'informations sur les terminaisons d'appels fixes et mobiles : https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-thematiques-transverses/les-terminaisons-dappel.html